



WTO OMC

F O C U S

Septembre-Octobre 1999 N° 42

Bulletin d'information

M. Moore expose les priorités pour la Conférence ministérielle de Seattle



M. Mike Moore tient sa première conférence de presse en tant que Directeur général de l'OMC: «La Conférence ministérielle de Seattle ne sera considérée comme un succès que si le résultat est équilibré.» (Photo Tania Tang/OMC)

Le nouveau Directeur général de l'Organisation mondiale du commerce, M. Mike Moore, a indiqué, durant la première conférence de presse qu'il a tenue à Genève depuis son entrée en fonctions le 1^{er} septembre, quelles sont ses priorités pour la prochaine Conférence ministérielle de Seattle.

M. Moore, qui est le premier non-Européen à la tête de l'OMC, a souligné qu'il était important d'arriver à Seattle à un résultat équilibré qui tienne compte des besoins de tous les gouvernements Membres de l'OMC.

«L'homme de la rue a accueilli le lancement du Cycle d'Uruguay avec apathie, alors que le lancement éventuel d'une nouvelle série de négociations à Seattle suscitera beaucoup plus d'émotions, certaines positives, d'autres non», a-t-il dit.

«Cette fois, nous ne pourrons pas nous plaindre d'apathie. Puisqu'il n'y avait pas de conflit général entre les mots en «isme», certaines personnes ont choisi de porter leur colère sur le mondialisme. C'est ainsi que l'OMC est devenue la cible d'attaques. Pour y remédier, il faudra faire preuve de nouveaux talents aux niveaux gouvernemental et international pour communiquer et convaincre ceux qui, en particulier dans les nations riches, protesteront, manifesteront et demanderont que des obstacles soient érigés pour empêcher l'entrée des produits des pays pauvres, lesquels ont désespérément besoin de travailler pour subvenir aux besoins de leurs familles. Même dans les pays développés, le commerce international pose des problèmes à un grand nombre de personnes. Or, des dizaines de mil-

(Suite page 2)

Appel lancé en faveur d'un effort accru d'aide aux pays pauvres

M. Mike Moore, Directeur général de l'OMC, a pris ses fonctions le 1^{er} septembre en invitant les puissances commerciales du monde à faire tout ce qui est en leur pouvoir pour intégrer les pays les plus pauvres au système commercial multilatéral en ouvrant leurs marchés aux marchandises produites par les pays les moins avancés (PMA) et en contribuant davantage aux programmes de coopération technique.

M. Moore a dit que l'aide aux PMA serait l'une des premières priorités de son mandat et qu'il prévoyait de rencontrer au cours des semaines à venir des fonctionnaires de

(Suite page 2)

Nouveau rapport de l'OMC

La libéralisation du commerce rend d'autant plus nécessaire la coopération en matière d'environnement

Selon un nouveau rapport du Secrétariat de l'OMC, l'intégration et la croissance économiques internationales rendent d'autant plus nécessaire l'adoption de politiques environnementales rationnelles aux niveaux national et international. La coopération internationale est particulièrement importante pour s'attaquer aux problèmes environnementaux transfrontières et mondiaux auxquels les nations ne peuvent faire face seules. Cela serait vrai même si les nations ne commerçaient pas les unes avec les autres.

Le rapport du Secrétariat de l'OMC sur le commerce et l'environnement ¹ publié le 14 octobre 1999, analyse les dimensions économiques et politiques de l'interface entre commerce et environnement ². Il y est dit que les généralisations hâtives que l'on entend souvent dans les débats publics, selon lesquelles le commerce est soit «bon pour l'environnement», soit «mauvais pour l'environnement», ne

(Suite page 7)

Priorités pour Seattle

Suite de la page 1

lions d'emplois dans les pays de l'OCDE sont directement liés aux exportations et aux investissements à l'étranger.

Un tiers des nouveaux emplois aux États-Unis sont liés à l'exportation. Compte tenu de l'évolution de l'économie mondiale, une des tâches importantes du Directeur général de l'OMC est de défendre l'idée que les marchés des nations riches doivent rester ouverts aux produits en provenance des pays pauvres. Que se serait-il passé sur le plan économique – puis social et politique – si les marchés du Nord avaient été fermés durant la récente crise asiatique?

C'est aussi une question morale. Le monde est maintenant polarisé par la pauvreté et les perspectives d'avenir, comme il était jadis polarisé par la guerre froide. Pendant mon mandat, je ferai tout pour que nous puissions améliorer la situation et les perspectives des économies les plus vulnérables.»

Seattle est la priorité

«Seattle est la priorité, mais la Conférence ministérielle qui va s'y tenir ne sera considérée comme un succès que si le résultat est équilibré. Nous devons aider tous les gouvernements Membres à s'engager dans le processus. Pour ce faire, nous devons accroître l'assistance technique fournie par l'OMC et d'autres sources et la cibler davantage.

L'OMC n'est pas le GATT et la Réunion ministérielle de Seattle ne ressemblera pas à celle de Punta del Este. Nous vi-

vons dans les années 90 empreintes de cynisme et non dans les années 80 marquées par l'optimisme. Pendant les longs mois qu'a duré le processus de désignation, de nombreux ambassadeurs m'ont clairement dit ce qu'ils attendaient du Directeur général et de l'institution fondée sur des règles qu'il gère au nom des gouvernements Membres.»

Priorités

«Mes devoirs et mes priorités sont clairs:

- Aider les pays à obtenir des négociations le résultat le plus équilibré possible, résultat dont les économies les plus vulnérables doivent réellement pouvoir tirer parti.
- Souligner les avantages qu'un système commercial plus ouvert représente aussi bien pour les grandes nations que pour celles qui sont plus modestes et expliquer comment un tel système peut accroître les niveaux de vie et créer un monde plus prospère et plus sûr.
- Renforcer l'OMC et son système et ses règles, pour asseoir et maintenir sa réputation d'intégrité et d'équité, et remodeler l'Organisation pour qu'elle reflète la nouvelle réalité de ses Membres et de leurs besoins.

Toute l'attention est maintenant concentrée sur la Conférence ministérielle de Seattle – et les espoirs sont grands. Notre objectif est très clair; nous devons élever les niveaux de vie de toutes les populations. Car c'est grâce à des niveaux de vie plus élevés que nous pourrons avoir des soins de santé meilleurs, des systèmes d'éducation mieux adaptés et un environnement meilleur et plus sûr. Il ne nous reste plus maintenant, à moi et à mes collègues à Genève et dans les capitales, qu'à retrousser nos manches et nous mettre au travail.» □

Aide aux pays pauvres

(Suite de la page 1)

pays en développement et de pays développés afin d'élaborer des solutions pour mieux intégrer les PMA au système commercial et leur permettre de bénéficier des avantages qui ont rendu possible une aussi forte élévation des niveaux de vie dans les pays avancés et les pays émergents.

«Les plus démunis, les pays les moins avancés, n'ont toujours pas l'accès dont ils ont besoin pour leurs produits ni l'assistance technique nécessaire à une pleine participation qui leur permettrait de s'asseoir à la table des nations du monde et de recevoir, sur un pied d'égalité, toute la part qui leur est due. Il ne coûterait pas grand-chose aux pays riches d'éliminer les obstacles pour les pays les plus pauvres.

L'importance du commerce pour le développement est indéniable. Pendant les 25 dernières années, 1,5 milliard de personnes dans dix pays en développement ont vu leurs revenus doubler et le commerce a joué un rôle crucial dans l'élévation du niveau de vie de ces personnes. Au cours des 15 dernières années, la part des pays en développement dans le commerce mondial total est passée de 20 pour cent à 25 pour cent et elle s'accroîtra pour dépasser d'ici dix ans 30 pour cent. Le fait demeure cependant qu'il faut faire davantage. Trois milliards de personnes vivent avec moins de 2 dollars par jour. Cela est inacceptable et nous devons, tous, redoubler d'efforts pour éradiquer la pauvreté.

L'Organisation mondiale du commerce s'associera à d'autres pour gagner cette bataille. Le travail remarquable accompli par l'ONU, la CNUCED, le Fonds monétaire international, la Banque mondiale, le Centre du commerce international et l'OMC doit être mieux coordonné.

L'OMC a cependant un rôle vital à jouer. Par le biais d'un ensemble de règles, adoptées par consensus par les 134 gouvernements Membres, l'OMC a créé un système dans lequel le faible non seulement a voix au chapitre mais encore peut protéger et défendre ses droits commerciaux. Il faut bien le dire, le commerce en soi ne résoudra pas tous les problèmes du monde mais sans le commerce, les problèmes du monde seront bien plus graves. Pour les pays en développement qui s'efforcent d'assurer une vie meilleure à leurs citoyens, une voie très importante vers la prospérité sera alors fermée. Le commerce reste un élément-clé pour ce qui est de maintenir et de propager les avantages de l'interdépendance.

À notre Conférence ministérielle à Seattle, il est essentiel que les gouvernements Membres de l'OMC s'attachent à trouver les solutions aux problèmes des pays les plus pauvres. C'est aujourd'hui, et non dans sept ou huit ans, que nous avons besoin de ces solutions.

Le programme des négociations pour Seattle est toujours en cours d'élaboration. Nous devons cependant aller au-delà des secteurs, l'agriculture et les services, pour lesquels les négociations ont été prévues. Aucune autre question n'est aussi importante que la nécessité de soulager la détresse des pays pauvres.

Au cours des semaines et mois à venir, je rencontrerai des fonctionnaires des administrations nationales, des membres de la société civile, des universitaires et des journalistes afin de faire avancer cette cause. L'OMC est une organisation qui milite pour l'équité et la justice. C'est une organisation fondée sur le règne du droit et non de la force. L'OMC a été créée pour donner à chaque nation, chaque gouvernement Membre, la possibilité d'élever les niveaux de vie, d'accroître la production et les échanges de marchandises et de services, et de promouvoir un développement durable. J'entends consacrer tous mes efforts à faire en sorte que nous honorions cette promesse.» □

La préparation pour Seattle entre dans une phase cruciale

La préparation de la Conférence ministérielle de Seattle s'est encore intensifiée au mois d'octobre, les ambassadeurs tenant presque quotidiennement des réunions informelles pour examiner un projet de Déclaration ministérielle présenté par le Président du Conseil général, M. l'Ambassadeur Ali Mchumo.

Le projet est fondé sur les discussions menées au Conseil général et sur les nombreuses propositions présentées par les délégations.

Des propositions de textes concernant le lancement des négociations prescrites figurent dans le projet de Déclaration. Les accords sur les services (Accord général sur le commerce des services, AGCS) et sur l'agriculture disposent que de nouvelles négociations commenceront au début de 2000. En outre, de nombreux Membres de l'OMC ont proposé d'inclure d'autres questions dans les négociations.

M. l'Ambassadeur Mchumo et M. Mike Moore, Directeur général de l'OMC, ont tenu des consultations intensives avec les délégations sur la base du projet de texte afin de trouver une convergence de vues.

Les préparatifs ont débuté à la deuxième Conférence ministérielle qui s'est tenue en mai 1998 à Genève. Ils se sont accélérés en septembre 1998 au Conseil général. Les premières propositions sur les thèmes de négociation ont été présentées en mars 1999.

À la mi-septembre, plus de 150 propositions avaient été présentées. La liste des documents indique les sujets abordés: droits de douane, lutte contre le dumping, subventions, mesures de sauvegarde, mesures concernant les investissements, facilitation des échanges, commerce électronique, politique de la concurrence, pêches, transparence des marchés publics, assistance technique, renforcement des capacités et autres questions relatives au développement, protection de la propriété intellectuelle et de nombreux autres sujets – en plus de l'agriculture et des services.

Un grand nombre des propositions ne sont pas expressément destinées aux négociations, mais visent des programmes de travail portant sur d'autres thèmes importants dont la plupart sont devenus des sujets de préoccupation pour beaucoup de pays au cours des quatre dernières années, pendant lesquelles les résultats du Cycle d'Uruguay ont pris effet ou ont été mis en œuvre.

Le choix des sujets à inclure dans les négociations et de ceux qui doivent figurer dans le programme de travail a été débattu par les Membres de l'OMC dans leurs discussions au Conseil général.

Le projet de texte propose aussi que la réunion de Seattle aboutisse à une initiative spéciale pour aider les pays les moins avancés à accéder plus facilement aux marchés des pays riches et pour intensifier les travaux sur l'assistance technique à ces pays dans un cadre intégré mis en place par l'OMC et d'autres organisations en 1997.

La Conférence ministérielle de Seattle ne marquera que le début des négociations, de la même manière que le Cycle d'Uruguay a été lancé lors d'une réunion ministérielle à Punta del Este en 1986 et que le Tokyo Round a été lancé à Tokyo en 1973.

Un certain nombre de pays ont exprimé leur souhait que la réunion de Seattle soit l'occasion d'examiner attentivement la façon dont les résultats du Cycle d'Uruguay sont mis en œuvre. Il s'agit d'un sujet à l'égard duquel de nombreux pays ont manifesté beaucoup d'intérêt.

Les pays en développement, par exemple, souhaitent examiner la façon dont l'Accord antidumping, l'Accord sur les subventions de même que l'Accord sur les textiles et les vêtements ont été mis en œuvre. □

Les principales négociations commerciales

1947	Naissance du GATT. Le 30 octobre, l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) est signé par 23 nations. Cet accord reprend les concessions tarifaires convenues lors des premières négociations commerciales multilatérales et énonce un ensemble de règles destinées à empêcher que ces concessions ne soient vidées de leur contenu par des mesures de restriction au commerce.
1949	Deuxième série de négociations à Annecy. D'avril à août, à Annecy (France), les parties contractantes échangent quelque 5 000 concessions tarifaires.
1950-1951	Troisième série de négociations à Torquay. De septembre 1950 à avril 1951, les parties contractantes échangent dans cette ville anglaise environ 8 700 concessions tarifaires, se traduisant par des abaissements tarifaires d'environ 25 pour cent par rapport au niveau de 1948.
1956	Quatrième série de négociations à Genève. La série de négociations, qui s'achève en mai, aboutit à des abaissements tarifaires représentant environ 2,5 milliards de dollars.
1960-1962	Négociations Dillon. Baptisée ainsi en l'honneur du Sous-Secrétaire d'État américain Douglas Dillon qui en a proposé l'ouverture, la cinquième série de négociations se déroule en deux phases: la première comporte des négociations avec les États membres de la CEE en vue de l'établissement d'une liste unique de concessions pour la Communauté; la seconde une nouvelle série de négociations tarifaires générales qui aboutissent à environ 4 400 concessions tarifaires portant sur un commerce d'environ 4,9 milliards de dollars.
1964-1967	Négociations Kennedy. Pour la première fois, la méthode de négociation produit par produit est abandonnée au profit d'une méthode générale ou linéaire de réduction tarifaire pour les produits industriels. L'objectif, qui est de réaliser une réduction tarifaire de 50 pour cent, est atteint dans de nombreux domaines. Les concessions portent sur des échanges d'une valeur totale estimée à environ 40 milliards de dollars.
1973-1979	Négociations du Tokyo Round. La septième série de négociations, lancée dans la capitale japonaise, aboutit à des abaissements et des consolidations de droits portant sur des échanges commerciaux d'un montant supérieur à 300 milliards de dollars. À la suite de ces réductions, la moyenne pondérée des droits de douane frappant les produits manufacturés sur les neuf principaux marchés industriels du monde tombe de 7,0 à 4,7 pour cent. Des accords sont conclus dans les domaines ci-après: subventions et mesures compensatoires, obstacles techniques au commerce, procédures en matière de licences d'importation, marchés publics, valeur en douane, révision du Code antidumping, commerce de la viande bovine, commerce des produits laitiers et commerce des aéronefs civils.
1986-1993	Cycle d'Uruguay. Les résultats de la plus complète des séries de négociations jamais lancées sont les suivants, entre autres: réductions tarifaires moyennes de 40 pour cent pour les produits industriels, accroissement moyen du pourcentage des consolidations tarifaires, qui passe de 21 à 73 pour cent pour les pays en développement, de 78 à 99 pour cent pour les pays développés et de 73 à 98 pour cent pour les économies en transition, programme global de réforme agricole, élimination progressive des restrictions quantitatives sur les textiles et les vêtements, nouveaux accords dans les domaines du commerce des services, des droits de propriété intellectuelle, des mesures sanitaires et phytosanitaires et des mesures concernant les investissements et liées au commerce, et renforcement des Accords sur les sauvegardes, les obstacles techniques, l'évaluation en douane, les régimes de licences à l'importation, le commerce d'État, les subventions et les mesures antidumping et compensatoires. Le Cycle d'Uruguay renforce également le système commercial multilatéral et crée l'Organisation mondiale du commerce.
1997	Services de télécommunication de base. Les négociations ont abouti en février. Soixante-neuf gouvernements acceptent des mesures de libéralisation de vaste portée. L'accord est entré en vigueur en février 1998. Technologies de l'information. En mars, 40 gouvernements conviennent de réduire les droits de douane sur les produits des technologies de l'information à compter du 1 ^{er} juillet 1997 et d'éliminer tous les droits sur ces produits pour l'an 2000. Le commerce international de ces produits représente environ 600 milliards de dollars EU par an. Services financiers. Les négociations aboutissent en décembre. Soixante-dix gouvernements conviennent d'ouvrir leurs secteurs des services financiers, ce qui représente plus de 95 pour cent du marché des banques, des assurances, des titres et de l'information financière. L'accord est entré en vigueur le 1 ^{er} mars 1999.

L'Estonie devient le 135^e Membre de l'OMC, la Géorgie est en voie d'accession

L'Estonie deviendra le 135^e Membre de l'OMC le 13 novembre, à temps pour la troisième Conférence ministérielle de Seattle. Elle a notifié à l'OMC qu'elle avait mené à bien les procédures de ratification le 14 octobre. Trente jours après cette date, selon les règles de l'OMC, elle deviendra Membre à part entière de l'Organisation.

L'Estonie sera la troisième ex-République soviétique à faire partie de l'OMC, après la Lettonie et le Kirghizistan.

La quatrième – la Géorgie – est en passe de devenir le 136^e Membre de l'OMC.

Le Conseil général a adopté, le 6 octobre, le rapport du Groupe de travail et les listes concernant les marchandises et les services pour la Géorgie. M^{me} l'Ambassadeur Anne Anderson (Irlande), Présidente du Groupe de travail de l'accession de la Géorgie, a présenté les rapports finals de son groupe.

Le Ministre d'État de la Géorgie, M. Vazha Lordkipanidze, a dit que son pays considérait que l'accession à l'OMC était essentielle à son progrès économique. Il a ajouté que l'Organisation et ses règles constituaient un instrument utile contre le nationalisme et l'isolationnisme.

Le Conseil général a également établi un groupe de travail pour examiner la demande d'accession du Bhoutan. Le Bhoutan a dit qu'il entreprenait un programme de libéralisation des échanges, y compris la réduction des taxes et des droits de douane. Il a signalé que, en tant que pays en développement sans littoral, il aurait besoin d'une assistance technique pour le processus d'accession. □



Cérémonie de signature: le Ministre d'État de la Géorgie, M. Vazha Lordkipanidze, signe le Protocole d'accession à l'OMC de son pays, sous le regard de M. Mike Moore, Directeur général. La délégation géorgienne comprenait également les personnes suivantes: M. Tamar Beruchasvili, Ministre du commerce; M. Michael Ukleba, Ministre de la gestion des biens de l'État; M. Tamaz Maglakelidze, Président des douanes; M. Amiran Kavadze, Ambassadeur auprès de l'OMC; M. George Khanishvili, Vice-Ministre des finances; M. George Zurabashvili, Chef adjoint du Protocole d'État; M. Valerian Katamadze, Conseiller principal; et M^{me} Khatuna Janjalia, Secrétaire de Mission. (Photo Tania Tang/OMC)

Composition de l'OMC et dates d'accession (135 gouvernements Membres au 13 novembre 1999)

Afrique du Sud 1^{er} janvier 1995, Allemagne 1^{er} janvier 1995, Angola 1^{er} décembre 1996, Antigua-et-Barbuda 1^{er} janvier 1995, Argentine 1^{er} janvier 1995, Australie 1^{er} janvier 1995, Autriche 1^{er} janvier 1995, Bahreïn 1^{er} janvier 1995, Bangladesh 1^{er} janvier 1995, Barbade 1^{er} janvier 1995, Belgique 1^{er} janvier 1995, Belize 1^{er} janvier 1995, Bénin 22 février 1996, Bolivie 14 septembre 1995, Botswana 31 mai 1995, Brésil 1^{er} janvier 1995, Brunéi Darussalam 1^{er} janvier 1995, Bulgarie 1^{er} décembre 1996, Burkina Faso 3 juin 1995, Burundi 23 juillet 1995, Cameroun 13 décembre 1995, Canada 1^{er} janvier 1995, Chili 1^{er} janvier 1995, Chypre 30 juillet 1995, Colombie 30 avril 1995, Communautés européennes 1^{er} janvier 1995, Congo 27 mars 1997, Corée 1^{er} janvier 1995, Costa Rica 1^{er} janvier 1995, Côte d'Ivoire 1^{er} janvier 1995, Cuba 20 avril 1995, Danemark 1^{er} janvier 1995, Djibouti 31 mai 1995, Dominique 1^{er} janvier 1995, Égypte 30 juin 1995, El Salvador 7 mai 1995, Estonie 13 novembre 1999, Émirats arabes unis 10 avril 1996, Équateur 21 janvier 1996, Espagne 1^{er} janvier 1995, États-Unis 1^{er} janvier 1995, Fidji 14 janvier 1996, Finlande 1^{er} janvier 1995, France 1^{er} janvier 1995, Gabon 1^{er} janvier 1995, Gambie 23 octobre 1996, Ghana 1^{er} janvier 1995, Grèce 1^{er} janvier 1995, Grenade 22 février 1996, Guatemala 21 juillet 1995, Guinée 25 octobre 1995, Guinée-Bissau 31 mai 1995, Guyana 1^{er} janvier 1995, Haïti 30 janvier 1996, Honduras 1^{er} janvier 1995, Hong Kong, Chine 1^{er} janvier 1995, Hongrie 1^{er} janvier 1995, Îles Salomon 26 juillet 1996, Inde 1^{er} janvier 1995, Indonésie 1^{er} janvier 1995, Irlande 1^{er} janvier 1995, Islande 1^{er} janvier 1995, Israël 21 avril 1995, Italie 1^{er} janvier 1995, Jamaïque 9 mars 1995, Japon 1^{er} janvier 1995, Kenya 1^{er} janvier 1995, Koweït 1^{er} janvier 1995, Lesotho 31 mai 1995, Lettonie 10 février 1999, Liechtenstein 1^{er} septembre 1995, Luxembourg 1^{er} janvier 1995, Macao 1^{er} janvier 1995, Madagascar 17 novembre 1995, Malaisie 1^{er} janvier 1995, Malawi 31 mai 1995, Maldives 31 mai 1995, Mali 31 mai 1995, Malte 1^{er} janvier 1995, Maroc 1^{er} janvier 1995, Maurice 1^{er} janvier 1995, Mauritanie 31 mai 1995, Mexique 1^{er} janvier 1995, Mongolie 29 janvier 1997, Mozambique 26 août 1995, Myanmar 1^{er} janvier 1995, Namibie 1^{er} janvier 1995, Nicaragua 3 septembre 1995, Niger 13 décembre 1996, Nigéria 1^{er} janvier 1995, Norvège 1^{er} janvier 1995, Nouvelle-Zélande 1^{er} janvier 1995, Ouganda 1^{er} janvier 1995, Pakistan 1^{er} janvier 1995, Panama 6 septembre 1997, Papouasie-Nouvelle-Guinée 9 juin 1996, Paraguay 1^{er} janvier 1995, Pays-Bas - et pour les Antilles néerlandaises 1^{er} janvier 1995, Pérou 1^{er} janvier 1995, Philippines 1^{er} janvier 1995, Pologne 1^{er} juillet 1995, Portugal 1^{er} janvier 1995, Qatar 13 janvier 1996, République centrafricaine 31 mai 1995, République démocratique du Congo 1^{er} janvier 1997, République dominicaine 9 mars 1995, République kirghize 20 décembre 1998, République slovaque 1^{er} janvier 1995, République tchèque 1^{er} janvier 1995, Roumanie 1^{er} janvier 1995, Royaume-Uni 1^{er} janvier 1995, Rwanda 22 mai 1996, Saint-Kitts-et-Nevis 21 février 1996, Saint-Vincent-et-les Grenadines 1^{er} janvier 1995, Sainte-Lucie 1^{er} janvier 1995, Sénégal 1^{er} janvier 1995, Sierra Leone 23 juillet 1995, Singapour 1^{er} janvier 1995, Slovénie 30 juillet 1995, Sri Lanka 1^{er} janvier 1995, Suède 1^{er} janvier 1995, Suisse 1^{er} juillet 1995, Suriname 1^{er} janvier 1995, Swaziland 1^{er} janvier 1995, Tanzanie 1^{er} janvier 1995, Tchad 19 octobre 1996, Thaïlande 1^{er} janvier 1995, Togo 31 mai 1995, Trinité-et-Tobago 1^{er} mars 1995, Tunisie 29 mars 1995, Turquie 26 mars 1995, Uruguay 1^{er} janvier 1995, Venezuela 1^{er} janvier 1995, Zambie 1^{er} janvier 1995, Zimbabwe 3 mars 1995. □

L'ORD établit deux groupes spéciaux et adopte les rapports concernant les restrictions quantitatives appliquées par l'Inde

L'Organe de règlement des différends (ORD) a établi deux groupes spéciaux le 22 septembre afin d'examiner, respectivement, la plainte du Mexique concernant les mesures antidumping définitives appliquées par le Guatemala au ciment Portland gris et la plainte des États-Unis concernant les restrictions quantitatives appliquées par l'Inde aux importations de produits agricoles, textiles et industriels.

Mesures antidumping concernant le ciment

Le Mexique a renouvelé sa demande d'établissement d'un groupe spécial pour examiner sa plainte concernant les violations de l'Accord antidumping de l'OMC que le Guatemala aurait commises en imposant des mesures antidumping définitives sur le ciment Portland gris en provenance du Mexique. Il a réitéré ses réserves quant à la décision de l'Organe d'appel concernant la plainte qu'il avait déposée précédemment au sujet de l'enquête antidumping menée par le Guatemala sur le même produit, et il a formulé l'espoir que le différend serait enfin résolu.

Le Guatemala a maintenu que son enquête antidumping sur le ciment mexicain respectait les dispositions de l'Accord antidumping. Il a regretté que le Mexique n'ait pas accepté la solution au différend qu'il avait proposée pendant les consultations. Il s'est dit préoccupé par le fait que les mesures en question feraient l'objet de deux examens et de deux décisions éventuellement différentes, car elles étaient aussi examinées au niveau national.

La République dominicaine était comme le Guatemala opposée à ce qu'il y ait des processus parallèles en la matière.

L'ORD a établi un groupe spécial afin d'examiner la plainte du Mexique. Les Communautés européennes, les États-Unis et le Honduras ont dit qu'ils avaient l'intention de participer en tant que tierces parties aux travaux du groupe spécial.

Durée de la protection conférée par un brevet

Les États-Unis ont demandé, pour la deuxième fois, l'établissement d'un groupe spécial pour examiner leur plainte au sujet du fait que les brevets canadiens accordent une protection d'une durée de 17 ans, incompatible avec l'Accord sur les ADPIC qui prévoit que la protection conférée par un brevet est de 20 ans. Ils se sont dits convaincus que le groupe spécial statuerait en leur faveur et ont regretté que le Canada n'ait pas accepté de résoudre la question au niveau bilatéral.

Le Canada a dit que son régime en matière de brevets était compatible avec les obligations qu'il avait contractées au niveau international. Néanmoins, il examinait avec soin la plainte des États-Unis.

Dans leur demande d'établissement d'un groupe spécial, les États-Unis indiquent que l'Accord sur les ADPIC fait obligation aux Membres d'accorder, pour les brevets, une protection d'une durée de 20 ans. Ils font valoir que, en vertu de la Loi canadienne sur les brevets, la durée de protection prévue pour les brevets délivrés sur la base de demandes déposées avant le 1^{er} octobre 1989 est de 17 ans à compter de la date de délivrance du brevet.

L'ORD a établi un groupe spécial afin d'examiner la plainte des États-Unis.

GROUPES SPÉCIAUX EN ACTIVITÉ

(25 septembre 1999)

Partie plaignante	Objet de la plainte	Date d'établissement du Groupe spécial
Nouvelle-Zélande	CE – Mesures affectant des produits butyreux (les travaux du Groupe spécial ont été suspendus)	18.11.1998
CE	États-Unis – Traitement fiscal de «sociétés de ventes à l'étranger»	22.09.1999
CE, Japon	États-Unis – Mesure affectant les marchés publics (les travaux du Groupe spécial ont été suspendus)	21.10.1999
États-Unis	Mexique – Enquête antidumping concernant le sirop de maïs à haute teneur en fructose en provenance des États-Unis	25.11.1998
Canada	CE – Mesures affectant l'amiante et les produits en contenant	25.11.1998
CE	Canada – Protection conférée par un brevet pour les produits pharmaceutiques	01.02.1999
CE	États-Unis – Loi antidumping de 1916	01.02.1999
Japon, CE	Canada – Certaines mesures concernant l'industrie automobile	01.02.1999
CE	États-Unis – Imposition de droits compensateurs sur certains produits en acier au carbone, plomb et bismuth, laminés à chaud originaires du Royaume-Uni	17.02.1999
CE	États-Unis – Articles 301 à 310 de la Loi de 1974 sur le commerce extérieur	02.03.1999
États-Unis, Australie	Corée – Mesures affectant les importations de viande de bœuf fraîche, réfrigérée et congelée	26.05.1999 26.07.1999
CE	États-Unis – Article 110 5) de la Loi des États-Unis sur le droit d'auteur	26.05.1999
CE	États-Unis – Mesures à l'importation de certains produits en provenance des CE	16.06.1999
États-Unis	Australie – Mesures affectant l'importation de salmonidés	16.06.1999
États-Unis	Corée – Mesures affectant les marchés publics	16.06.1999
CE	Argentine – Mesures visant l'exportation de peaux de bovins et l'importation de cuirs finis	26.07.1999
Japon	États-Unis – Loi antidumping de 1916	26.07.1999
CE	États-Unis – Mesures de sauvegarde définitives à l'importation de gluten de froment en provenance des CE	26.07.1999
États-Unis	Argentine – Mesures affectant les importations de chaussures	26.07.1999
Mexique	Guatemala – Mesure antidumping définitive concernant le ciment Portland gris en provenance du Mexique	22.09.1999
États-Unis	Canada – Durée de la protection conférée par un brevet	22.09.1999

Autres demandes d'établissement de groupes spéciaux

L'ORD est convenu de revenir à sa réunion ordinaire suivante sur les demandes d'établissement de groupes spéciaux ci-après:

- L'Inde a demandé l'établissement d'un groupe spécial pour examiner sa plainte au sujet des droits antidumping appliqués par les CE aux importations de linge de lit en coton en provenance de l'Inde. Elle a fait valoir que l'ouverture d'une procédure antidumping par les CE ainsi que l'imposition de droits provisoires et de droits antidumping définitifs contreviennent à diverses dispositions de l'Accord antidumping de l'OMC. Les CE ont dit qu'elles ne pouvaient approuver la demande d'établissement d'un groupe spécial et ont invité l'Inde à tenir de nouvelles consultations.
- La Thaïlande a demandé l'établissement d'un groupe spécial pour examiner sa plainte au sujet du fait que la mesure de sauvegarde appliquée par la Colombie aux importations de filaments simples de polyesters en provenance de Thaïlande était contraire aux dispositions de l'Accord sur les textiles et les vêtements de l'OMC. Elle a dit que, bien que l'Organe de supervision des textiles OSPT, qui avait examiné cette affaire, ait recommandé d'annuler la mesure, la Colombie continuait

RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS

d'appliquer la restriction commerciale. La Corée a appuyé la plainte de la Thaïlande, ajoutant qu'elle était l'un des principaux fournisseurs de la Colombie pour le produit en question. La Colombie était surprise que la Thaïlande ait demandé l'établissement d'un groupe spécial sans tenir des consultations. L'Inde a dit que le processus de l'OSpT était, à son avis, un long processus de consultation qui permettait au plaignant de s'adresser directement à l'ORD pour demander l'établissement d'un groupe spécial.

Restrictions quantitatives appliquées par l'Inde

En novembre 1997, l'ORD a établi un groupe spécial pour examiner une plainte des États-Unis selon laquelle les restrictions quantitatives appliquées par l'Inde, visant notamment plus de 2 700 lignes tarifaires relatives à des produits agricoles et industriels notifiées à l'OMC, étaient incompatibles avec les obligations qu'elle avait contractées dans le cadre du GATT de 1994 et de l'Accord sur l'agriculture et de l'Accord sur les procédures de licences d'importation de l'OMC. Le Groupe spécial a constaté que les mesures en cause étaient incompatibles avec les obligations découlant pour l'Inde des articles XI et XVIII:11 du GATT de 1994 et, pour autant qu'elles s'appliquaient aux produits visés par l'Accord sur l'agriculture, avec l'article 4:2 dudit accord. Il a également constaté que ces mesures annulaient ou compromettaient des avantages découlant pour les États-Unis du GATT de 1994 et de l'Accord sur l'agriculture. En mai dernier, l'Inde a notifié son intention de faire appel de certaines questions de droit et interprétations du droit établies par le Groupe spécial. L'Organe d'appel a confirmé les constatations du Groupe spécial dans un rapport distribué aux Membres en août dernier.

À la réunion de l'ORD, les États-Unis ont accueilli avec satisfaction les rapports qui confirmaient leur opinion selon laquelle la procédure de règlement des différends peut être invoquée pour des questions relatives à la balance des paiements. Ils ont dit que l'Inde avait maintenu des droits nuls sur les importations de nombreux produits. Ils ont reconnu que le Mémorandum d'accord sur le règlement des différends et les dispositions relatives à la balance des paiements n'étaient pas contradictoires et que les constatations n'obligeaient pas l'Inde à modifier sa politique en matière de développement.

L'Inde a émis de sérieuses réserves concernant les décisions et a dit qu'elles constituaient un changement fondamental par rapport aux pratiques du GATT. Elle a rappelé que, lors des consultations au Comité de la balance des paiements, elle avait présenté un plan d'élimination des restrictions commerciales échelonné sur six ans, qui avait été accepté par tous les Membres sauf un. Elle a affirmé que le Groupe spécial, en assumant certaines fonctions du Comité de la balance des paiements, avait modifié l'équilibre de ses droits et obligations dans le cadre des règles de l'OMC régissant les consultations en matière de balance des paiements. Elle a formulé l'espoir que ses préoccupations favoriseraient de saines discussions pour que les organes politiques de l'OMC puissent continuer à jouer leurs rôles respectifs et que l'article XVIII:B demeure une disposition pertinente pour les pays en développement.

Mise en œuvre des recommandations

L'ORD a entendu des rapports de situation sur la mise en œuvre de ses recommandations:

- les CE ont indiqué, à propos de leur régime applicable à l'importation, à la vente et à la distribution de bananes, qu'elles poursuivaient les consultations avec les Membres intéressés au sujet de la mise en œuvre des recommandations de l'ORD. Plusieurs Membres, dont les États-Unis, le Honduras, le Guatemala, le Mexique et Panama, ont souligné que les CE devaient mettre en place un régime commercial concernant les bananes qui soit compatible avec les règles de l'OMC;

RAPPORTS DE L'ORGANE D'APPEL ET DE GROUPES SPÉCIAUX ADOPTÉS DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER 1999

Partie plaignante	Objet de la plainte	Date d'adoption
CE, États-Unis	Corée – Taxes sur les boissons alcooliques	17.02.1999
États-Unis	Japon – Mesures visant les produits agricoles	19.03.1999
Corée	États-Unis – Droit antidumping sur les semi-conducteurs pour mémoire RAM dynamiques (DRAM) de un mégabit ou plus, originaires de Corée	19.03.1999
États-Unis	Australie – Subventions accordées aux producteurs et exportateurs de cuir pour automobiles	16.06.1999
Canada	Brésil – Programme de financement des exportations pour les aéronefs	20.09.1999
CE	Canada – Protection conférée par un brevet pour les produits pharmaceutiques	01.02.1999
CE	États-Unis – Loi antidumping de 1916	01.02.1999
Japon, CE	Canada – Certaines mesures concernant l'industrie automobile	01.02.1999
CE	États-Unis – Imposition de droits compensateurs sur certains produits en acier au carbone, plomb et bismuth, laminés à chaud originaires du Royaume-Uni	17.02.1999
CE	États-Unis – Articles 301 à 310 de la Loi de 1974 sur le commerce extérieur	02.03.1999
États-Unis, Australie	Corée – Mesures affectant les importations de viande de bœuf fraîche, réfrigérée et congelée	26.05.1999
CE	États-Unis – Article 110 5) de la Loi des États-Unis sur le droit d'auteur	26.05.1999
CE	États-Unis – Mesures à l'importation de certains produits en provenance des CE	16.06.1999
États-Unis	Australie – Mesures affectant l'importation de salmonidés	16.06.1999
États-Unis	Corée – Mesures affectant les marchés publics	16.06.1999
CE	Argentine – Mesures visant l'exportation de peaux de bovins et l'importation de cuirs finis	26.07.1999
Japon	États-Unis – Loi antidumping de 1916	26.07.1999
CE	États-Unis – Mesures de sauvegarde définitives à l'importation de gluten de froment en provenance des CE	26.07.1999
États-Unis	Argentine – Mesures affectant les importations de chaussures	26.07.1999
Mexique	Guatemala – Mesures antidumping définitive concernant le ciment Portland gris en provenance du Mexique	22.09.1999
États-Unis	Canada – Durée de la protection conférée par un brevet	22.09.1999

- les États-Unis ont dit, au sujet de la prohibition à l'importation de certaines crevettes et de certains produits à base de crevettes, que leur processus de mise en œuvre était très ouvert et permettait à toutes les parties de contribuer. Ils ont indiqué qu'ils envoyaient une équipe d'experts au Pakistan pour l'assistance technique concernant la certification des crevettes de ce pays. Ils poursuivaient également leurs efforts pour lancer la négociation d'un accord de l'océan Indien sur la protection des tortues marines. L'Inde, la Malaisie et la Thaïlande ont demandé instamment aux États-Unis de lever immédiatement la prohibition à l'importation.

Rapports adoptés au sujet des subventions accordées aux aéronefs

L'ORD a adopté, le 20 août, des rapports qui confirmaient les plaintes respectives du Brésil et du Canada au sujet des mesures prises par ces deux pays en matière de subventions à l'exportation d'aéronefs civils.

Le Canada a accueilli favorablement les rapports concernant le programme de financement des exportations du Brésil, qui prévoyait, a-t-il dit, que les subventions cesseraient d'être accordées pour les aéronefs régionaux brésiliens livrés après le 18 novembre 1999. Il a ajouté qu'il collaborerait étroitement avec le Brésil pour mettre en œuvre les recommandations de l'ORD dans les deux cas.

Le Brésil a dit qu'il était difficile pour les pays développés de pénétrer sur le marché mondial des produits de haute technologie, et il s'est déclaré satisfait de la constatation selon laquelle le Canada avait accordé des subventions prohibées dans un secteur où un aéronef brésilien avait eu de bons résultats. □



Coopération environnementale

Suite de la page 1

sont pas fondées. En réalité, il y a un peu de vrai dans chacune de ces affirmations et la mise en œuvre de politiques commerciales et environnementales bien conçues peut permettre de gagner sur les deux tableaux.

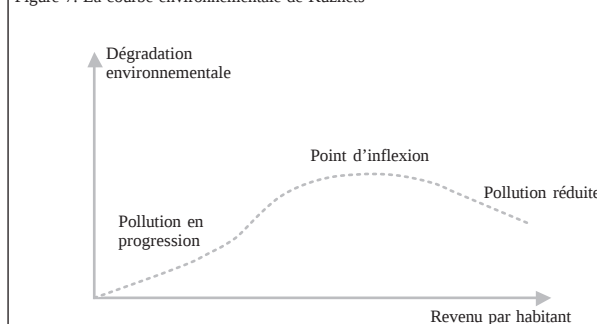
Selon le Directeur général de l'OMC, Mike Moore, «tous les gouvernements des pays Membres de l'OMC sont favorables à l'ouverture des échanges car celle-ci permet d'accroître le niveau de vie des familles des travailleurs, ce qui contribue à un environnement plus propre; le rapport souligne que commerce et environnement ne sont pas forcément contradictoires mais peuvent en fait être complémentaires».

Le rapport vise notamment à répondre aux questions suivantes: l'intégration économique est-elle une menace pour l'environnement? Le commerce compromet-il les efforts que les gouvernements font en matière de réglementation pour lutter contre la pollution et la dégradation des ressources? Comment pouvons-nous assurer qu'une croissance économique tirée par le commerce nous aide à promouvoir une utilisation durable des ressources naturelles de la planète?

Le rapport aboutit notamment aux conclusions suivantes:

- la plupart des problèmes environnementaux sont causés par des processus de production polluants, certaines formes de consommation et l'élimination des déchets. En soi, le commerce est rarement la cause première de la dégradation environnementale, à l'exception toutefois de la pollution associée au transport des marchandises;
- il y a dégradation de l'environnement parce qu'on ne demande pas toujours aux producteurs et aux consommateurs d'assumer les coûts de leurs actions;
- la dégradation de l'environnement est parfois aggravée par de mauvaises politiques, comme celles qui consistent à subventionner les activités polluantes, ou qui entraînent une dégradation des ressources (telles que le subventionnement de l'agriculture, de la pêche et du secteur de l'énergie);
- il est clair que si des politiques environnementales rationnelles étaient en place, le commerce augmenterait le bien-être;
- en général, les obstacles au commerce pallient les insuffisances de la politique environnementale;
- il n'est pas nécessaire d'harmoniser toutes les normes environnementales de tous les pays;
- les effets des réglementations environnementales sur la compétitivité sont faibles dans la plupart des secteurs;
- un bon profil environnemental est souvent pour une entreprise un atout plutôt qu'un handicap sur le marché international, en dépit du léger accroissement des coûts de production qu'il entraîne;
- il existe peu de preuves à l'appui de l'affirmation selon laquelle les industries polluantes ont tendance à migrer des

Figure 7. La courbe environnementale de Kuznets



Courbe environnementale de Kuznets: la pollution augmente aux premiers stades du développement, mais diminue après qu'un certain niveau de revenus a été atteint.

pays développés vers les pays en développement afin de réduire les coûts liés à la réglementation environnementale;

- cependant, les considérations environnementales doivent parfois céder le pas à des préoccupations relatives à la compétitivité, ce qui donne à penser qu'il est nécessaire d'améliorer la coopération internationale en matière d'environnement;
- la croissance économique, tirée par le commerce, permet de remédier en partie à la dégradation environnementale, mais elle n'est pas suffisante en soi pour améliorer la qualité de l'environnement. L'augmentation des revenus doit s'accompagner d'un renforcement des normes environnementales;
- tous les types de croissance ne sont pas sans danger pour l'environnement;
- l'obligation de rendre des comptes au public et la bonne gestion des affaires publiques sont essentielles à la mise en œuvre d'une bonne politique environnementale, y compris au niveau international;
- une coopération internationale efficace est indispensable pour assurer la protection de l'environnement, en particulier en ce qui concerne les problèmes environnementaux transfrontières et mondiaux;
- le modèle de coopération de l'OMC, fondé sur des droits et obligations juridiques, pourrait servir de modèle pour une nouvelle architecture mondiale de la coopération dans le domaine de l'environnement.

En attendant, l'OMC pourrait, dans le cadre de son mandat actuel, prendre quelques mesures importantes en faveur de l'environnement. Elle pourrait bien sûr s'attaquer aux obstacles qui subsistent en matière d'échange de biens et de services environnementaux afin d'abaisser le coût de l'investissement dans des techniques de production propres et des systèmes de gestion environnementale. Elle pourrait aussi promouvoir une réduction des subventions publiques qui ont un effet nocif sur l'environnement, notamment dans les secteurs de l'énergie, de l'agriculture et de la pêche.

Principaux points figurant dans le rapport du Secrétariat

- La dégradation de l'environnement est due à des défaillances du marché et à de mauvaises politiques. Si le commerce en soi est parfois associé à des problèmes environnementaux, tels que la pollution due au transport des marchandises, la plupart des problèmes sont liés aux opérations de production et de consommation, et/ou à l'élimination des déchets. Par l'institution de réglementations et de taxes appropriées il est possible d'assurer que les producteurs et les consommateurs prennent en compte les impacts environnementaux – c'est le principe du «pollueur-payeur». Dans cer-

tains cas cependant, non seulement les gouvernements ne prennent pas les mesures nécessaires pour corriger les défaillances du marché, mais encore ils aggravent les problèmes par l'octroi de subventions.

- Il est clair que si des politiques environnementales rationnelles étaient en place, le commerce augmenterait le bien-être. En l'absence de politiques environnementales rationnelles, le commerce peut porter atteinte à la qualité de l'environnement. Par exemple, en l'absence d'un système de gestion adéquat, la demande mondiale peut encourager une

exploitation forestière excessive. Dans d'autres cas, la libéralisation du commerce peut atténuer les distorsions. Par exemple, une diminution des subventions accordées à la pêche, qui atteignent environ 54 milliards de dollars par an, permettrait de réduire le surinvestissement dans ce secteur et de freiner la surpêche.

- Les obstacles au commerce pallient les insuffisances des politiques environnementales. Il est préférable de s'attaquer aux problèmes environnementaux à la source, qu'il s'agisse de processus de production polluants ou de l'absence de droits de propriété sur les ressources naturelles. Cibler des éléments indirects, tels que des produits exportés ou importés, ne peut corriger que partiellement les défaillances du marché ou des politiques, et coûte plus cher à la société. Dans le même temps, les gouvernements ont jugé utile de recourir à des mesures commerciales dans certains cas pour encourager la participation et l'application d'accords environnementaux multilatéraux et dans d'autres pour tenter de modifier les comportements de gouvernements étrangers. Toutefois, l'utilisation de mesures commerciales à ces fins présente de nombreux risques pour le système commercial multilatéral si elle n'intervient pas dans le cadre de règles convenues pour toutes les parties.
- Les normes environnementales n'ont pas nécessairement besoin d'être harmonisées. Cette conclusion s'applique seulement aux problèmes de pollution *locaux* qu'il est préférable de corriger par des normes spécifiques, adaptées aux conditions locales. Les communautés ou pays, qu'ils soient riches ou pauvres, n'ont pas intérêt à adopter des normes «moyennes». Il n'en va pas de même pour les problèmes transfrontières et mondiaux, le seul remède efficace consistant alors sans doute à harmoniser les politiques et à gérer collectivement les ressources communes.
- Les effets environnementaux du commerce sont théoriquement ambigus. Ils dépendent de trois facteurs qui sont liés entre eux: i) modifications dues au commerce de la structure industrielle, et donc de l'intensité polluante de la production nationale, ii) modifications de l'échelle globale de l'activité économique, et iii) modifications des techniques de production. Le résultat net est, a priori, indéterminé. Il faut donc rejeter les généralisations hâtives, positives ou négatives, sur les liens entre commerce et environnement.
- Les gains tirés du commerce sont suffisants pour couvrir les coûts de dépollution additionnels. Les gains de revenus liés au commerce permettraient *en principe* de couvrir les coûts de dépollution nécessaires et même de dégager un surplus économique. C'est ce que montrent plusieurs simulations économiques. En d'autres termes, en associant commerce et réformes environnementales, il est possible de trouver les moyens d'accroître les revenus et la consommation sans mettre en danger le milieu naturel. En ce sens au moins, il n'y a pas d'opposition inhérente entre commerce et environnement. En général, les problèmes sont dus à l'incapacité des institutions politiques de s'attaquer aux problèmes environnementaux, en particulier ceux de dimension mondiale, dont la solution nécessite un effort concerté.
- Les effets des réglementations environnementales sur la compétitivité sont faibles. Dans les pays de l'OCDE, le coût direct des mesures de lutte contre la pollution est faible, il ne représente que quelques points de pourcentage des coûts de production dans la plupart des secteurs. On ne dispose pas d'estimations correspondantes pour les pays en développement, mais à moins que le coût de la réglementation ne soit nul, les économies réalisées du fait de la délocalisation des industries sont inférieures au coût mentionné ci-dessus. En outre, certains observateurs ont relevé que ces chiffres sont de toute façon exagérés. Selon l'hypothèse de Porter, la pression exercée par la réglementation, comme celle qu'exerce la con-

currence, encourage des innovations industrielles qui rendent la production à la fois plus efficace (utilisant moins d'énergie et de ressources) et plus propre, ce qui compense les coûts directement liés à la réglementation. Les données empiriques confirment en partie cette hypothèse, mais il serait erroné de conclure que les réglementations environnementales ont un coût nul. Elles *ont bien* un coût, mais elles apportent également des avantages considérables à la société et améliorent la qualité de la vie.

- Les industries qui sont des leaders dans le domaine de l'environnement ne sont pas les moins rentables. Des études comparant la rentabilité des entreprises du même secteur n'ont guère montré que les entreprises qui étaient des leaders en matière de lutte contre la pollution en payaient le prix par une baisse de rentabilité. Pour plusieurs raisons, ces entreprises peuvent souvent récupérer ces coûts sur le marché. Premièrement, un nombre croissant de consommateurs sont disposés à payer un supplément pour les labels écologiques. Deuxièmement, les entreprises qui respectent les normes de gestion environnementales établies par l'Organisation internationale de normalisation (ISO 14000) semblent bénéficier de certains avantages compétitifs, notamment d'un abaissement des coûts de l'assurance-responsabilité, de contrôles administratifs moins fréquents, et d'un accès privilégié à certains clients (y compris dans le secteur public), soucieux de leur propre réputation dans le domaine de l'environnement.
- Les industries polluantes ne migrent pas des pays développés vers les pays en développement afin de réduire les coûts liés à la réglementation environnementale, bien qu'il y ait évidemment des exceptions. S'il est exact que les pays en développement ont des bénéficiaires nets de l'investissement étranger direct, la composition des investissements qu'ils accueillent ne favorise *pas* les industries polluantes, mais plutôt les industries à forte intensité de main-d'œuvre qui polluent moins que la moyenne. Ce que les données indiquent c'est que dans la mesure où les pays développés exportent leurs industries sales ils le font vers d'autres pays développés, et non vers les pays moins développés. Cela donne à penser que dans les décisions d'investissement au niveau international, les réglementations environnementales ont tout au plus une importance secondaire.
- Les sociétés multinationales tendent à adopter les mêmes technologies dans toutes leurs usines de production, dans le monde entier. La raison en est simple. Il est moins coûteux d'appliquer les mêmes technologies que de modifier le processus de production dans chaque pays. Plus encore, le choix de la technologie ne se fonde pas seulement sur les normes actuelles mais aussi sur celles auxquelles on peut s'attendre à l'avenir. D'un point de vue commercial, il est plus avisé de mettre en place les équipements de pointe au moment de la réalisation de l'investissement plutôt que d'ajouter plus tard un équipement antipollution qui coûtera beaucoup plus cher. Enfin, les multinationales sont de plus en plus sensibles à leur réputation sur le marché, du moins celles qui sont basées dans des pays où la communauté environnementale est active. Le marché préfère souvent les bons résultats environnementaux aux politiques d'économies à tout prix, et les marchés financiers réagissent négativement en cas d'accident environnemental. Il n'en a pas toujours été ainsi, mais les choses ont changé ces dernières années. Ces progrès sont dus en grande partie à l'action incessante menée par les organisations non gouvernementales du monde entier qui ont réussi à sensibiliser les consommateurs à l'importance du profit environnemental des produits et des producteurs. En bref, quand les consommateurs se soucient de l'environnement, les producteurs s'en soucient également.



- Cependant, les considérations environnementales doivent parfois céder le pas à des préoccupations relatives à la compétitivité. On ne peut pas compter sur les seules forces du marché pour résoudre tous les problèmes. Les gouvernements doivent assumer leur rôle en réglementant comme il convient les activités polluantes et celles qui entraînent la dégradation des ressources naturelles. Cela crée parfois un dilemme politique difficile à résoudre. Si les responsables politiques et les électeurs *estiment* que l'industrie nationale ploie sous le poids des réglementations environnementales aux dépens de l'investissement et de l'emploi, il sera peut-être difficile de rallier le soutien politique nécessaire à l'adoption de nouvelles réglementations. Et le problème risque encore de s'aggraver lorsque l'on élimine les obstacles au commerce et à l'investissement dans la mesure où les industries deviennent plus mobiles et plus difficiles à réglementer. Certaines des données disponibles montrent bien que les entreprises invoquent des considérations liées à la compétitivité pour lutter contre certaines réglementations environnementales, parfois avec succès.
- S'agit-il d'un problème grave? Cela serait bien évidemment un problème grave si les considérations relatives à la compétitivité empêchaient l'établissement de normes environnementales adéquates, ou si les gouvernements se trouvaient obligés d'incorporer des éléments protectionnistes dans les réglementations environnementales afin de «compenser» les entreprises pour les effets prétendument négatifs de ces normes sur la compétitivité. Toutefois, les considérations liées à la compétitivité peuvent devenir un facteur positif si les gouvernements qui éprouvent des difficultés à agir seuls pour des raisons politiques recherchent des solutions concertées aux problèmes environnementaux. Le nombre croissant d'accords environnementaux multilatéraux (il en existe actuellement 216) est peut-être le signe d'une évolution dans ce sens. La persistance du «froid réglementaire» devient alors une question de procédure plutôt qu'une question de fond, à savoir que l'initiative devrait se déplacer du niveau national au niveau supranational, de la même façon qu'on a pu assister dans les années 70 à un transfert des fonctions de régulation des autorités locales aux autorités centrales dans les États fédéraux pour mettre fin aux résistances qui se manifestaient au niveau local à l'encontre des politiques environnementales. Il faut cependant reconnaître qu'il n'est pas facile d'instituer une coopération internationale sur ces questions si les gouvernements ne sont pas convaincus de son urgente nécessité.
- La croissance économique, tirée par le commerce, est-elle un élément du problème ou de sa solution? Les retards de nombreux pays en matière de protection environnementale s'expliquent en partie par leurs faibles revenus. Les pays qui vivent à la marge n'ont tout simplement pas les moyens d'affecter des ressources à la réduction de la pollution, et ils ne sont par ailleurs peut-être pas disposés à sacrifier leur croissance pour aider à résoudre des problèmes de pollution mondiaux qui sont dus en grande partie aux habitudes de consommation des pays les plus riches. Si la pauvreté se trouve au cœur du problème, la croissance économique contribuera à le résoudre dans la mesure où elle permet aux pays de s'abstraire de considérations immédiates pour s'intéresser à des problèmes de viabilité à long terme. Il est vrai que *certaines* données empiriques au moins donnent à penser que la pollution augmente au premier stade de développement, puis s'abaisse une fois qu'un certain niveau de revenu est atteint. Cette observation est connue dans les milieux universitaires sous le nom de courbe environnementale de Kuznets.³
- Quelle est la place du commerce dans le débat sur la croissance et l'environnement? Le commerce a sa place dans ce débat pour plusieurs raisons. La plus évidente est que le commerce est l'un des cylindres qui propulse le moteur de la croissance. La deuxième raison est qu'il peut affecter la forme et la pertinence de la courbe environnementale de Kuznets. On peut en effet concevoir que le point d'inflexion qu'on a pu observer dans les pays développés pour certains polluants est dû en partie à la migration d'industries polluantes vers les pays en développement, bien que les données ne semblent pas confirmer cette affirmation. La troisième raison est liée à l'économie politique de l'élaboration de la politique environnementale. Des considérations liées à la compétitivité peuvent empêcher l'amélioration des normes environnementales qui pourraient infléchir la courbe de pollution. La croissance tirée par la libéralisation de l'économie mondiale peut mettre en échec les mécanismes qui devraient en principe produire une courbe environnementale de Kuznets. Comme nous l'avons déjà indiqué, certaines données indiquent qu'il y aurait un «froid réglementaire» qui révélerait indiquer la nécessité d'un renforcement de la coordination des politiques entre les gouvernements.
- La croissance économique peut être un élément de solution, mais principalement pour ce qui est de la pollution locale. Les données empiriques étayant l'hypothèse de la courbe environnementale de Kuznets ne font pas apparaître de tendance nette. Elles indiquent que l'hypothèse de Kuznets peut se vérifier pour certains types d'indicateurs environnementaux, mais pas pour d'autres indicateurs importants. Les indicateurs qui semblent confirmer certaines des caractéristiques d'une courbe de pollution en U inversé concernent certains types de pollution locale, principalement la pollution de l'air dans les zones urbaines, et dans une moindre mesure, certains types de polluants des eaux douces. En revanche, pour les polluants ayant un effet plus global, l'hypothèse de Kuznets ne semble pas se vérifier, notamment en ce qui concerne les émissions de dioxyde de carbone. Pour l'essentiel, les pays semblent davantage disposés à prendre des mesures pour lutter contre les polluants qui les affectent directement qu'à agir contre les polluants qui affectent l'environnement mondial. On assiste cependant actuellement à une évolution encourageante dans ce domaine ainsi qu'en témoignent les réductions des substances détruisant l'ozone qui ont été rendues possibles par la coopération internationale instituée dans le cadre du Protocole de Montréal.
- La croissance économique n'est pas suffisante pour infléchir la courbe de dégradation environnementale. Il convient également de souligner que rien dans la littérature consacrée à la courbe environnementale de Kuznets ne donne à penser que la courbe de dégradation environnementale s'infléchira, sous l'effet d'une nécessité impérieuse, au fur et à mesure de l'augmentation des revenus. Si les incitations économiques offertes aux producteurs et aux consommateurs n'évoluent pas avec l'accroissement des revenus, la pollution continuera à progresser parallèlement à la croissance de l'activité économique. En d'autres termes, la croissance des revenus est sans doute une condition nécessaire pour que les pays puissent s'abstraire de leurs préoccupations économiques et sociales les plus immédiates pour s'intéresser aux problèmes environnementaux à long terme, mais elle ne peut à elle seule infléchir le cours de la dégradation environnementale. Il faut l'accompagner de politiques environnementales.
- L'obligation de rendre des comptes au public et la bonne gestion des affaires publiques sont indispensables. On ne saurait sous-estimer à cet égard l'importance d'un processus politique démocratique. Les gouvernements qui ne sont pas tenus de justifier leurs actions, ou plutôt leur inaction, en l'occurrence, risquent de ne pas renforcer leurs politiques environnementales comme il le faudrait. Si l'on compare des pays de même niveau de revenu, la pollution est en général plus forte dans ceux qui ont une distribution des revenus asymétriques, un taux d'analphabétisme élevé et où la

population n'a que peu de libertés civiles et politiques. En outre, ces variables relatives à «l'accès à la décision politique» affaiblissent considérablement la relation entre le revenu par habitant et la qualité de l'environnement. Cela suggère que la courbe environnementale de Kuznets ne dépend pas tant des niveaux de revenus en soi que des réformes institutionnelles et démocratiques qui vont généralement de pair avec l'augmentation des revenus et qui sont nécessaires pour que les citoyens ordinaires puissent exprimer leurs préférences pour la qualité de l'environnement et influencer la prise de décisions politiques.

- La bonne gestion des affaires publiques est également nécessaire au niveau international. L'une des conclusions les plus troublantes de la littérature empirique est que pour les problèmes environnementaux mondiaux, tels que le réchauffement planétaire dû aux émissions de gaz carbonique et d'autres gaz à effet de serre, le point d'inflexion de la courbe de Kuznets se situe, selon les estimations, à des niveaux de revenus bien supérieurs à ceux que l'on observe dans le cas de problèmes de pollution plus localisés. On peut en déduire que les gens ne se soucient guère du réchauffement de la planète et des modifications climatiques. Ils préfèrent en accepter (au nom de leurs enfants et de leurs petits-enfants) les conséquences plutôt que d'avoir à payer le coût de la réduction des émissions. Une autre explication possible de ces hésitations politiques est que les gouvernements, dans un contexte où les institutions politiques et les mécanismes d'exécution restent peu efficaces au niveau international, cherchent à éviter de payer leur part des dépenses encourues. De fait, une des raisons pour lesquelles l'OMC est devenue la principale instance de règlement des différends environnementaux est qu'elle dispose d'un mécanisme d'arbitrage intégré qui s'appuie sur le recours, en dernier ressort, à des sanctions commerciales pour faire respecter les règles.
- La dégradation environnementale prendra fin lorsque les conditions politiques favorables seront réunies. Il convient de ne pas exagérer les obstacles politiques à la mise en œuvre de politiques environnementales rationnelles. Les points d'inflexion de la courbe de Kuznets qui ont été estimés pour différentes sortes de polluants se trouvent généralement à l'intérieur de la fourchette des revenus des grandes nations observée à l'époque où des problèmes spécifiques ont commencé à faire l'objet d'un vif débat sur la place publique. Par exemple, le point d'inflexion pour les émissions de chlorofluorocarbène se trouve dans la tranche des revenus de 12 000 à 18 000 dollars, qui correspond justement à la fourchette des revenus des grandes nations (qui sont aussi celles qui se sont engagées à réduire progressivement leurs émissions le plus rapidement) à l'époque de la signature du Protocole de Montréal en 1987. En ce qui concerne les émissions de gaz carbonique, bien que les estimations donnent un point d'inflexion correspondant à des revenus allant jusqu'à plusieurs centaines de milliers de dollars par habitant, il est possible, étant donné que la question du réchauffement planétaire a maintenant été portée sur le devant de la scène publique, que l'on commence plus tôt à réduire les émissions. Il faudra cependant pour cela que les pays passent de la parole aux actes et honorent les engagements qu'ils ont pris dans le cadre de l'Accord de Kyoto. Au bout du compte, il est possible que la courbe environnementale de Kuznets n'ait pas de point d'inflexion «naturel» et qu'elle s'infléchisse au moment où les conditions politiques favorables seront réunies pour la mise en place des politiques nécessaires pour lutter efficacement contre la dégradation de l'environnement, notamment par le biais de transferts de ressources et de technologies permettant aux pays en développement de moderniser leurs méthodes de production.

- Tous les types de croissance ne sont pas sans danger pour l'environnement. Il est clair qu'une croissance économique qui utilise toujours plus de ressources naturelles comme intrants sera plus nocive pour l'environnement qu'une croissance économique tirée par le progrès technologique, qui permet d'économiser les intrants et de réduire les émissions par unité produite. Ce type de croissance n'émergera pas forcément de façon spontanée, mais exigera peut-être des incitations économiques qui orientent le développement dans une direction viable.
- Le commerce pourrait jouer un rôle positif. Le commerce pourrait jouer un rôle positif dans ce processus en facilitant la diffusion internationale de technologies respectueuses de l'environnement. Il faudrait bien sûr pour cela que les pays soient prêts à éliminer les obstacles au commerce qui concernent les technologies modernes et les fournisseurs de services environnementaux afin de réduire le coût des investissements dans des technologies propres et des systèmes de gestion environnementale. Le nouveau cycle de négociations sur la libéralisation des échanges pourrait permettre des progrès dans ce sens. Ces négociations pourraient également traiter la question des subventions qui ont un effet nocif sur l'environnement, y compris les subventions accordées dans les secteurs de l'énergie, de l'agriculture et de la pêche. Cela bénéficierait à la fois à l'environnement et à l'économie mondiale.
- La coopération environnementale multilatérale est la solution d'avenir. Nous concluons ici par une observation citée par Long (1995), qui résume l'essentiel du débat sur le commerce et l'environnement. À une réunion des Ministres de l'environnement de l'OCDE, un ministre a relevé que son pays, comme la plupart des autres, s'était engagé en 1992, lors du Sommet de la Terre de Rio, à poursuivre l'objectif du développement durable. Or, chaque fois qu'il essaie de promouvoir les modifications comportementales et technologiques qui sont nécessaires pour atteindre cet objectif, c'est-à-dire quand il essaie d'internaliser les coûts de la pollution environnementale et de la dégradation des ressources, il se fait traiter de «protectionniste vert» en dehors de son pays et de «destructeur de la compétitivité nationale» dans son pays.

En somme, le problème qui se pose n'est ni celui du commerce, ni celui de la croissance économique. Il s'agit de réinventer les politiques environnementales dans une économie mondiale toujours plus intégrée de façon à assurer le respect des limites écologiques. Pour cela, le meilleur moyen, nous semble-t-il, consiste à renforcer les mécanismes et les institutions de coopération multilatérale dans le domaine de l'environnement, de la même façon qu'il y a 50 ans, les pays ont décidé qu'il était dans leur intérêt de coopérer dans le domaine du commerce. □

Notes

¹ Ce rapport, publié dans la série des *Dossiers spéciaux de l'OMC*, a pour auteurs Håkan Nordström de la Division de la recherche et de l'analyse économiques de l'OMC et Scott Vaughan qui était auparavant au Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et qui est actuellement à la Commission de coopération environnementale de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA).

² Les questions juridiques, telles que la question de savoir jusqu'à quel point les règles de l'OMC prennent en compte les mesures commerciales appliquées à des fins environnementales, ne sont pas traitées dans le corps du texte. On trouvera toutefois en annexe à l'étude un aperçu des débats que le Comité du commerce et de l'environnement de l'OMC tient régulièrement sur ce sujet.

³ Simon Kuznets est un économiste qui a reçu le prix Nobel d'économie en 1971 pour ses travaux sur la relation entre l'inégalité et le niveau des revenus, qui a tendance à suivre une courbe en U inversé. La courbe de Kuznets signifie que l'inégalité des revenus a tendance à s'accroître au fur et à mesure que le pays sort de la pauvreté, puis à se stabiliser à un niveau de revenu moyen, et enfin à diminuer progressivement.



OEPC: Israël

Encouragé à rester sur la voie de la libéralisation des échanges

L'OEPC a achevé, les 14 et 16 septembre, son deuxième examen de la politique commerciale d'Israël. Voici les remarques finales du Président:

Depuis le dernier examen de sa politique commerciale en 1994, Israël a pris d'importantes mesures d'ordre législatif, réglementaire et pratique en vue d'instaurer un régime commercial plus ouvert, transparent et libéral. En exécutant son programme de libéralisation des échanges et en mettant en œuvre en temps opportun ses engagements multilatéraux dans le cadre de l'OMC, il contribue activement à la stabilité du système commercial multilatéral. Israël a été félicité pour les efforts qu'il déploie en faveur de la réforme structurelle et afin de poursuivre la libéralisation de son économie, y compris par l'adoption de politiques en matière de commerce et d'investissement toujours plus ouvertes. La croissance de la production s'est ralentie en 1998, après plusieurs années de forte croissance du PIB durant lesquelles une vague d'immigration a été absorbée avec succès. Israël est donc encouragé à poursuivre la libéralisation et, au besoin, à intensifier la privatisation. Il a aussi été noté que les industries manufacturières traditionnelles, à forte intensité de main-d'œuvre, bénéficiaient d'une forte protection tarifaire, alors que les industries de pointe, relativement peu protégées, étaient en train de devenir de plus en plus compétitives. Il a été pris note avec satisfaction des engagements pris par Israël au titre de l'AGCS (concernant les télécommunications de base, avec déjà des avantages concrets pour les consommateurs israéliens, et les services financiers) ainsi que de sa contribution constructive à l'ATI.

Les régimes de commerce et d'investissement d'Israël sont jugés dans l'ensemble transparents. Le régime applicable à l'investissement étranger est considéré libéral: des incitations im-



M. Reuven Hores, Directeur général du commerce extérieur d'Israël, a dit que les réformes commerciales avaient entraîné, de 1993 à 1998, une augmentation de 92 pour cent des importations non préférentielles. (T. Tang/OMC)

portantes sont accordées, qui sont parfois discriminatoires à l'encontre des investisseurs nationaux. On s'est félicité des réformes commerciales récentes, qui visent notamment l'évaluation en douane et la facilitation des échanges.

Malgré cette appréciation globalement positive, des préoccupations ont été exprimées concernant certains aspects particuliers, notamment les suivants:

- la complexité de la structure tarifaire, qui comporte des taux spécifiques, composés et alternatifs et des droits de douane saisonniers, et qui se caractérise par un faible niveau de consolidations tarifaires et par l'écart entre les taux appliqués et les taux consolidés. Il est proposé qu'Israël poursuive les efforts pour la simplification, la transparence et la prévisibilité;
- un certain nombre d'autres impositions à l'importation, notamment des prélèvements de sauvegarde, et un droit de quai établissant une discrimination à l'encontre des importateurs;
- des mesures d'interdiction ou de restriction à l'importation de certaines viandes (en particulier non kasher) et de produits laitiers, d'animaux, de fleurs et fruits, de bières, de produits pharmaceutiques, de produits chimiques et de textiles;
- la conformité au niveau international des normes obligatoires nationales et de certaines mesures SPS;
- la politique de la concurrence, les prescriptions en matière d'opérations de compensation dans les marchés publics, l'aide de l'État et la protection des droits de propriété intellectuelle, notamment pour le droit d'auteur, la lutte contre le piratage, les brevets pharmaceutiques et les indications géographiques;
- la protection encore importante du secteur agricole, en particulier les droits élevés, les mesures de contrôle des importations, le commerce d'État et les subventions;
- les restrictions restantes dans le secteur des services: banque, assurance, transport maritime, tourisme et services professionnels.

Israël est partie à un nombre croissant d'accords commerciaux préférentiels qui visent la plupart de ses échanges commerciaux. Bien qu'il ait été souligné que ces accords étaient complémentaires du système multilatéral, il a été noté qu'il fallait rester attentif au risque de distorsion des échanges et de désavantages pour les autres partenaires commerciaux.

Tous les éclaircissements apportés par Israël aux Membres ont été accueillis avec satisfaction, et la délégation d'Israël a été félicitée des efforts qu'elle a faits pour fournir des réponses écrites complètes à l'intention de tous les Membres pendant le processus d'examen.

En conclusion, Israël est encouragé à poursuivre la libéralisation du commerce et à jouer un rôle actif au cours des prochaines négociations commerciales multilatérales. □

Rapport du Secrétariat

Un nouveau rapport de l'OMC concernant la politique commerciale d'Israël indique qu'un régime de plus en plus libéral et ouvert en matière de commerce et d'investissement étranger direct a contribué au développement économique d'Israël. De manière générale, le pays a continué de mettre en œuvre une politique commerciale plus ouverte, principalement grâce à un nombre croissant d'accords commerciaux préférentiels. L'investissement étranger a joué un rôle dans l'intégration d'Israël à l'économie mondiale, car il a généré des bénéfices grâce à une concurrence et un transfert de technologie accrus.

Le rapport conclut que, grâce à la poursuite régulière des réformes structurelles, l'économie gagnera en tonicité et attirera davantage l'investissement étranger. Il mentionne que ces réformes pourraient viser la multiplication des initiatives destinées à accroître la concurrence, avec notamment la poursuite de la privatisation, la réforme du marché du travail et la libéralisation accrue du régime de commerce extérieur, en particulier dans l'agriculture. Il indique aussi qu'il importe d'éviter que les courants d'échanges ne soient détournés des sources d'importation les plus efficaces. À cet égard, la participation active d'Israël à une initiative de libéralisation commerciale multilatérale élargie, telle qu'envisagée dans les nouvelles négociations commerciales qui se tiendront à l'OMC, devrait permettre d'améliorer l'environnement concurrentiel en Israël et d'assurer une meilleure allocation des ressources.

OEPC: Philippines

L'ouverture des échanges favorise une économie plus robuste

L'OEPC a achevé, les 27 et 29 septembre, son deuxième examen de la politique commerciale des Philippines. Voici les remarques finales du Président:

Nous avons eu des discussions franches et constructives sur la politique et les mesures commerciales des Philippines et les Membres ont vivement félicité ce pays pour les réformes économiques entreprises depuis le dernier examen en 1993. L'ouverture du régime commercial et du régime d'investissement a favorisé une économie plus robuste qui, de façon générale, a bien réagi face à la crise financière asiatique et à des catastrophes naturelles. Les Philippines offrent donc un bon exemple des avantages que présente la réforme structurelle, et notamment la libéralisation des échanges, pour résister aux chocs extérieurs. La poursuite des efforts en vue de renforcer l'ouverture de l'économie vers l'extérieur apporterait de nouveaux avantages aux travailleurs et consommateurs philippins. Cela est nécessaire compte tenu du revenu par habitant et de la capacité d'épargne qui restent faibles et de l'action menée pour atténuer la pauvreté.

Les Membres ont été impressionnés par la diminution de la protection accordée aux producteurs, y compris les réductions du droit NPF moyen, qui est tombé de 26 pour cent en 1992 à 10 pour cent actuellement. Les engagements pris par les Philippines dans le cadre de l'OMC dans le secteur des services et l'élargissement de leurs consolidations tarifaires à l'issue du Cycle d'Uruguay ont considérablement amélioré la prévisibilité. En outre, la plupart des restrictions quantitatives à l'importation ont été abolies. Bien que les augmentations sélectives de droits de douane intervenues en 1999 aient été considérées comme s'éloignant de la direction, par ailleurs positive, de la politique commerciale, les Membres ont été rassurés par la déclaration claire du représentant des Philippines expliquant que ces augmentations étaient temporaires et qu'elles seraient éliminées progressivement d'ici au 1^{er} janvier 2000. Les Philippines ont en outre été félicitées pour s'être fixé comme objectif d'atteindre un droit de douane généralement uniforme de 5 pour cent avant 2004.

Les Membres ont de plus pris note de l'engagement renouvelé des Philippines de faire de leur mieux pour se conformer aux règles de l'OMC: elles passeraient notamment avant 2000 à la méthode de la valeur transactionnelle pour l'évaluation en douane, mettraient fin à l'IAE, et respecteraient les dispositions des Accords sur les MIC et sur les ADPIC; elles notifieraient en temps opportun à l'OMC leurs nouvelles lois concernant les mesures antidumping et les droits compensateurs.

Les Philippines ont apporté des éclaircissements sur un certain nombre de points soulevés par les Membres au cours de l'examen, dont:

- la rationalisation des incitations à l'investissement;
- les incitations à l'exportation et leur compatibilité avec les règles de l'OMC;
- la libéralisation des restrictions existantes concernant la participation étrangère, y compris dans les secteurs de la banque, des télécommunications et de la vente au détail;
- la politique de la concurrence et l'adoption éventuelle d'une loi générale sur la concurrence;
- le rapport entre les engagements contractés dans le cadre de l'OMC et ceux qui relèvent des accords préférentiels, en particulier l'AFTA;
- l'administration douanière (influence des entreprises locales sur le dédouanement), l'évaluation en douane et la facilitation des échanges;



La délégation des Philippines, dirigée par M. l'Ambassadeur Edsel Custodio (au centre): les membres ont accueilli avec satisfaction la réduction de la moyenne des droits de douane, ramenée de 26 pour cent en 1992 à 10 pour cent actuellement. (T. Tang)

- l'élargissement des consolidations tarifaires;
- les droits d'accise potentiellement discriminatoires portant sur les alcools distillés, les boissons sans alcool et les automobiles;
- les restrictions à l'importation de riz, de produits à base de poisson, de charbon, de voitures d'occasion, de photocopieuses couleur et d'antibiotiques;
- les mesures de protection concernant les produits alimentaires, les pièces et véhicules automobiles et les produits sidérurgiques;
- l'alignement sur les normes internationales, et les mesures SPS;
- la transparence et l'efficacité des pratiques concernant les marchés publics;
- le calendrier pour l'élimination des MIC incompatibles avec les règles de l'OMC;
- la législation actuelle et future en matière de propriété intellectuelle et sa mise en œuvre;
- le commerce d'État dans le secteur des céréales, y compris le riz, et l'administration des volumes d'accès minimal;
- la ratification des quatrième et cinquième Protocoles annexés à l'AGCS; et
- la poursuite de la libéralisation et les nouveaux engagements pris dans le cadre de l'OMC concernant les transports, les télécommunications, les services financiers et les personnes physiques fournissant des services.

Les Membres ont reconnu que les Philippines avaient dû payer le coût social et politique de la libéralisation de leur régime commercial, mais que le système multilatéral plus fort que cela avait aidé à mettre en place avait contribué à favoriser l'afflux dans le pays des marchandises et investissements étrangers nécessaires pour améliorer la compétitivité nationale, et l'expansion rapide des exportations enregistrée récemment. Le sérieux avec lequel les Philippines prennent leurs engagements dans le cadre de l'OMC n'a donné que plus de poids à l'appel qu'elles ont lancé aux autres Membres pour qu'ils en fassent autant. À cet égard, les Philippines ont fait part de leur préoccupation concernant certaines mesures restreignant les échanges maintenues par quelques-uns de leurs partenaires commerciaux, y compris le niveau élevé des subventions à l'exportation et des mesures de soutien interne dans le secteur agricole, l'application des règles d'origine pour les textiles et les vêtements ainsi que les mesures d'urgence et les mesures SPS concernant les produits sidérurgiques et les produits alimentaires transformés, respectivement.

En conclusion, les Membres ont encouragé les Philippines à poursuivre sur la voie de la libéralisation et de la réforme intérieure et ont noté avec satisfaction qu'elles étaient déterminées à mettre intégralement en œuvre leurs engagements dans le cadre de l'OMC, avant les dates convenues au niveau multilatéral. Les Membres n'ignoraient pas que les Philippines s'attendaient à ce que tout nouvel engagement multilatéral soit équilibré et à l'avantage de tous, et contribue au développement durable, et ils espéraient qu'elles participeraient activement aux prochaines négociations commerciales multilatérales. □



OEPC: Roumanie

Les réformes continuent malgré un environnement extérieur difficile

L'Organe d'examen des politiques commerciales a achevé, les 4 et 5 octobre, son deuxième examen de la politique commerciale de la Roumanie. Voici des extraits des remarques finales du Président:

Les discussions que nous avons eues au sujet du régime commercial de la Roumanie ont été très riches d'informations et ont permis aux Membres d'apprécier tant le défi que représente la transition en Roumanie que la contribution apportée par la réforme de la politique commerciale aux résultats obtenus à ce jour, en particulier la démarche visant à mettre en place une économie de marché dotée d'un cadre juridique clair. Les Membres se sont unanimement félicités du rôle actif et constructif joué par la Roumanie dans le système commercial multilatéral. Les engagements tarifaires de la Roumanie dans le cadre du Cycle d'Uruguay ont été complets et ont été suivis par des engagements dans le cadre de l'OMC pour les produits visés par l'ATI, les télécommunications et les services financiers. La Roumanie a éliminé ses restrictions quantitatives à l'exportation et n'a pas pris de mesures de défense commerciale au titre des accords commerciaux multilatéraux. Les Membres ont aussi apprécié les progrès accomplis par le pays en ce qui concerne le cadre réglementaire pour le développement du secteur privé, mais sont conscients de ce que l'instabilité d'éléments essentiels du régime de commerce semble être mal perçue par des investisseurs étrangers. Depuis quelques années, les efforts de privatisation se sont intensifiés, et ont favorisé une augmentation de l'investissement étranger, parti de très bas il faut le dire. Les Membres ont aussi pris note de l'environnement extérieur plus difficile dans lequel se sont accomplies les réformes de la Roumanie ces dernières années, difficultés liées aux crises économiques de l'Asie de l'Est et de la Russie, ainsi qu'aux événements survenus récemment dans les Balkans, et notamment aux effets des embargos.

Jointes aux défis internes de la transition, ces perturbations extérieures ont contribué à l'actuelle récession et à la détérioration de la balance des paiements. Cette dernière a entraîné l'introduction, en octobre 1998, d'une surtaxe temporaire, dont il est prévu néanmoins qu'elle sera progressivement éliminée, d'ici au 1^{er} janvier 2001 au plus tard. Les accords que la Roumanie a récemment passés avec le FMI et la Banque mondiale montrent que le dosage de la politique gouvernementale, qui associe une politique budgét-

taire et monétaire rigoureuse avec une accélération des réformes structurelles, inspire confiance. Cela devrait aussi contribuer à rassurer les investisseurs.

Outre ces observations de caractère général, les Membres ont été reconnaissants à la délégation roumaine des explications exhaustives qu'elle a fournies au sujet de très nombreux points de détail, dont:

- l'achèvement des privatisations et le caractère discrétionnaire du nouveau régime d'incitations en faveur des investissements importants, compte tenu du contexte international;
- la politique de la concurrence et son effet sur les aides de l'État;
- la complémentarité qui existe entre les accords commerciaux régionaux de la Roumanie et ses engagements multilatéraux et, en particulier, les effets de la suppression des droits de douane sur des articles soumis à des droits élevés en provenance de ses partenaires commerciaux dans le cadre du régime préférentiel sur l'accès des pays tiers au marché roumain;
- l'écart entre les taux appliqués et les taux consolidés, en particulier pour les produits agricoles, qui peut créer des incertitudes pour les exportateurs;
- les procédures de dédouanement, en particulier la relation entre les prix fixes utilisés pour l'évaluation en douane de certains produits et les engagements dans le cadre de l'OMC;
- la relation entre la réduction des droits d'accise sur les cigarettes et les véhicules automobiles produits dans le pays et le traitement national;
- la portée des prescriptions techniques appliquées aux produits importés et l'adoption des normes européennes ou internationales;
- les contrôles de prix exercés sur les assurances et les produits pharmaceutiques;
- la réforme des politiques relatives aux marchés publics et la volonté de la Roumanie d'accéder à l'Accord sur les marchés publics;
- le rôle des petites et moyennes entreprises;
- les politiques dans le secteur agricole;
- la loi définissant les conditions d'émission des programmes télévisés et les engagements au titre de l'AGCS;
- les restrictions concernant la fourniture de services sur le marché roumain, en particulier de services financiers et d'assurances; et
- les mesures visant à assurer la compatibilité de la réglementation relative aux droits de propriété intellectuelle avec l'Accord sur les ADPIC, ainsi que les mesures prises pour en renforcer l'exécution.

Les Membres ont apprécié le fait que, en dépit du difficile contexte intérieur et extérieur dans lequel la Roumanie effectue son passage à une économie de marché, celle-ci a maintenu un régime commercial ouvert tout en se préoccupant des incidences sociales. Ils ont pris note des préoccupations de la Roumanie concernant le maintien par des partenaires commerciaux de certaines mesures qui freinent ses exportations, telles que les mesures antidumping ou les droits compensatoires et les quotas sur les vêtements.

En conclusion, les Membres ont félicité la Roumanie de la vigueur de son engagement envers l'OMC, dont témoignent la manière dont elle conduit sa politique commerciale et sa participation active aux préparatifs de la Conférence de Seattle. Les Membres se sont félicités de ce que la Roumanie ait l'intention de participer activement aux prochaines négociations, et ont noté en particulier son intérêt pour les politiques agricoles et les droits de douane perçus sur les produits industriels. Ils l'ont aussi instamment invitée à poursuivre les réformes structurelles entamées en 1989, notamment en ce qui concerne les privatisations. Notant l'environnement extérieur difficile auquel elle a dû faire face ces dernières années, ils ont promis d'appuyer pleinement ses efforts. □

Progression vers une économie de marché

D'après un nouveau rapport de l'OMC sur la politique commerciale de la Roumanie, ce pays a réalisé des progrès importants dans son passage à une économie de marché, mais des mesures décisives concernant les entreprises d'État et des politiques plus stables dans les domaines essentiels liés au commerce lui permettraient de tirer pleinement parti des réformes.

Selon le rapport, en 1999 la Roumanie connaît sa troisième année consécutive de récession. La production industrielle continue de régresser et le volume des exportations nettes est en baisse. Aux difficultés de gestion de la dette s'ajoutent les répercussions de la crise de la dette en Russie et les effets du conflit du Kosovo sur les pays voisins. Le rapport indique que le régime d'investissement de la Roumanie est ouvert et libéral.

Des améliorations considérables ont été apportées à ce régime en mars 1998 avec la mise en place de la convertibilité pour les transactions courantes et le principe de l'égalité entre les investisseurs étrangers et nationaux. □

Le commerce au service du développement – le chemin à parcourir

Dans sa première allocution en tant que Directeur général de l'Organisation mondiale du commerce, M. Mike Moore s'est adressé, le 14 septembre, aux participants à la Réunion ministérielle du Groupe des 77 à Marrakech (Maroc), et est ainsi le premier Directeur général du GATT/de l'OMC à prendre la parole devant le Groupe des 77. Voici des extraits de son allocution:

Les Accords de Marrakech résultant du Cycle d'Uruguay ont transformé le réseau des règles commerciales mondiales, au départ d'une structure relativement simple – le GATT et les accords plurilatéraux – en un système de règles beaucoup plus complet mais aussi beaucoup plus complexe couvrant les marchandises et les services. Ils ont ouvert la voie à une libéralisation accrue dans les secteurs de l'agriculture et des textiles, entraîné une réduction des droits dans de nombreux segments du secteur manufacturier, créé un cadre pour la négociation de nouvelles conditions internationales en matière de commerce des services (et décloisonné de nombreux domaines, y compris ceux des services financiers et des télécommunications) et assis sur des bases solides un système de règlement des différends auparavant inefficace et instable.

Cinq ans plus tard, nous devrions faire preuve de suffisamment de franchise et de transparence pour dire ce que nous avons fait de bien à Marrakech et ce que nous avons fait de mal, et aussi ce qui nous reste à faire. Nous devrions également admettre que les circonstances changent, que de nouveaux événements se produisent et que c'est souvent avec le recul que l'on établit les meilleures prévisions économiques. Mais, d'une manière générale, je dirais que, pour ce qui est de la libéralisation des droits de douane et des restrictions quantitatives, nous avons eu raison; nous avons pris un bon départ dans les secteurs de l'agriculture et des services; et nous avons obtenu de très bons résultats dans le domaine du règlement des différends. Tout peut être amélioré et doit l'être.

Comme nous pouvons le constater d'après le programme pour Seattle, beaucoup reste à faire et bien des réglages de précision sont nécessaires. Il y en a beaucoup parmi nous qui pensent que le Cycle d'Uruguay n'a pas abouti aux résultats escomptés et qui en sont déçus. Beaucoup craignent que l'ensemble de résultats n'ait pas été suffisamment équilibré pour tenir compte de nos besoins. Il n'est pas surprenant que, cinq ans après Marrakech, nombre d'entre nous réclament haut et fort changements et corrections. Je suis tout à fait d'accord. C'est pourquoi nous devons engager une nouvelle série de négociations.

J'aimerais réaffirmer les trois objectifs que je me suis fixés lorsque j'ai pris mes fonctions de Directeur général:

- aider tous les participants à obtenir des nouvelles négociations le résultat le plus équilibré possible, résultat qui profite aux économies les plus vulnérables;
- souligner les avantages qu'un système commercial plus ouvert présente tant pour les grandes nations que pour les nations plus modestes, et expliquer comment un tel système peut accroître les niveaux de vie et permettre l'instauration d'un monde plus prospère et plus sûr; renforcer l'OMC et ses règles, asseoir et maintenir sa réputation d'intégrité et d'équité;
- et remodeler l'Organisation pour qu'elle tienne compte des réalités que constituent sa composition et les besoins de ses Membres.

Que signifient ces trois objectifs dans la pratique?

Premièrement, il faut faire en sorte que la libéralisation du commerce se poursuive de manière à procurer des avantages réels à tous les pays mais en particulier aux pays en développement.

Je veux parler ici plus particulièrement de l'agriculture, des denrées alimentaires transformées et de secteurs sensibles comme ce-



«Lorsque la marée monte, tous les bateaux suivent le mouvement.»
(Photo OIT)

lui des textiles. Il y existe encore trop de droits de douane élevés. La tarification des restrictions quantitatives dans le secteur agricole a été bénéfique car elle a montré clairement à quel point les niveaux de protection sont élevés pour de nombreux produits. Il nous faut maintenant commencer à réduire ces droits élevés, et nous attaquer à la question des subventions et des systèmes de soutien dans ce secteur. Il s'agit là d'une question délicate car elle se traduira par de nouvelles pressions pour les pays développés alors que nombre de leurs agriculteurs sont déjà en difficulté. Mais nous devons trouver un moyen d'ouvrir l'accès aux produits compétitifs, y compris en provenance des pays en développement.

Deuxièmement, il faut veiller à ce que les règles soient élaborées de telle façon que les pays en développement puissent les utiliser.

De nombreux Ministres et Ambassadeurs de pays en développement me font observer que les problèmes de ces pays tiennent à la complexité des règles internationales et à leur incapacité de les appliquer. Ils ont raison. Il s'agit là d'un problème sérieux qui doit être réglé. Les pays riches le savent et, de plus en plus, ils ont conscience de l'importance d'un engagement plein et entier de tous les gouvernements Membres de l'OMC. John F. Kennedy disait, avant que le Kennedy Round ne soit lancé, que, lorsque la marée monte, tous les bateaux suivent le mouvement. Il avait raison. Aujourd'hui, je dirais que ces bateaux font partie d'un convoi, que chacun est dépendant des autres et qu'ils doivent tous progresser ensemble.

Nous devons donc faire en sorte que les règles négociées soient équitables, bien comprises et applicables et qu'un délai et une aide soient accordés aux pays en développement pour leur permettre de les appliquer. Cela signifie qu'il faudra prévoir un accroissement substantiel de l'assistance tant technique que financière.

Troisièmement, il faut faire en sorte que les règles et procédures concernant la protection «contingente» soient appliquées équitablement et que de telles mesures ne se substituent pas aux anciennes barrières protectionnistes.

Depuis le Cycle d'Uruguay, le recours à ces mesures n'a pas énormément augmenté mais il est évident qu'elles ont pesé de manière disproportionnée sur les pays en développement, que certains secteurs présentant un intérêt pour ces pays en ont été la cible et que certains pays en développement eux-mêmes ont très vite appris à les utiliser. Des Ministres me disent que le système commercial mondial fonctionne jusqu'à ce que les produits de leurs pays commencent à avoir une incidence – c'est-à-dire jusqu'à ce qu'ils commencent à saisir les chances qui leur sont offertes.

Quatrièmement, il faut veiller à ce que l'accès au mécanisme de règlement des différends soit possible sur une base équitable.

Bon nombre d'entre vous se sont plaints du coût des procédures de règlement des différends et il est évident qu'il existe un déséquilibre dans ce domaine. Nous devons nous en préoccuper. Il est notamment possible de créer un Centre de conseil juridique, ce que soutiennent de nombreux Membres. Il existe aussi d'autres bonnes idées. Si l'on peut discuter du moyen de parvenir à un meilleur résultat, l'objectif est incontournable.

Cinquièmement, il faut garantir que les informations concernant l'OMC et ses activités soient facilement accessibles à tous les Membres, y compris les plus vulnérables.

L'expansion rapide des activités de l'OMC et leur complexité sont devenues un problème pour de nombreux Membres, soit qu'ils disposent de petites délégations à Genève, soit qu'ils n'en aient pas du tout. Nous devons améliorer l'efficacité de nos communications avec les petites délégations à Genève, avec les pays ayant une représentation dans d'autres villes européennes et avec les administrations nationales. Nous devons nous assurer que nos renseignements sont à la fois précis et pertinents, qu'ils parviennent aux intéressés et qu'ils peuvent être utilisés par les Ministres et les conseillers qui en ont besoin.

Je suis sensible à la générosité des pays riches qui ont contribué au financement de programmes importants en matière de développement. J'ai désigné, pour me conseiller, un homme de grande expérience, ancien Ambassadeur d'un petit pays en développement, afin de voir de quelle façon nous pouvons mieux servir les Membres qui n'ont pas de représentation à Genève et de faire le bilan des efforts que nous avons déployés à ce jour. La première étape consistera en une semaine de réunions d'information à l'intention des Membres et observateurs de l'OMC qui n'ont pas de mission à Genève, au début de novembre.

Toutefois, ces efforts d'assistance ne doivent pas s'arrêter à Seattle. Après la Conférence, nous devons faire encore plus pour que Seattle devienne une réalité pour les familles et les populations.

Pays les moins avancés

Je me soucie particulièrement d'un groupe de Membres de l'OMC, les PMA. Ensemble, ceux-ci contribuent pour un demi-point de pourcentage au commerce mondial. La plupart d'entre eux sont fortement tributaires de quelques produits d'exportation et leurs perspectives commerciales et économiques sont généralement bien sombres. Cela doit changer.

Je veux donner suite à l'initiative lancée par Renato Ruggiero en tant qu'objectif pouvant être atteint à Seattle: obtenir un accès consolidé en franchise de droits pour tous les produits dont l'exportation présente un intérêt pour les PMA. Il serait fantastique que la présente Conférence envoie à Seattle un message fort pour appuyer cette initiative.

Toutefois, ce dont les PMA ont aussi besoin – comme de nombreux autres pays en développement, mais bien davantage encore – c'est d'un renforcement des capacités leur permettant de commercer, de croître et de se diversifier. Les Ministres et les Ambassadeurs ont jusqu'à présent soutenu activement les travaux que nous réalisons en collaboration avec la CNUCED, le CCI, le PNUD, la Banque mondiale et le FMI. Le «Cadre intégré», convenu à Genève en 1997, doit être une réalité, pas une simple série de documents – une initiative concrète, pas un alibi. J'espère que vous pourrez aussi défendre énergiquement cette idée à Seattle. Pour renforcer les efforts déployés par notre Secrétariat en faveur des PMA, j'ai désigné un Coordinateur pour ces pays. Sa première mission consistera à aider les Membres à définir à Seattle les modalités d'accès dont les PMA ont besoin et à donner corps au Cadre intégré. J'espère que vous appuierez aussi énergiquement cette nouvelle initiative.

Depuis la création de l'OMC, la demande d'assistance technique a augmenté en flèche. Nous faisons de notre mieux pour y répondre, directement et en collaboration avec d'autres organisations internationales ainsi qu'avec l'aide d'experts de certains Membres de l'OMC. Nous avons déjà renforcé et diversifié nos programmes de formation, dont la qualité est reconnue, et qui font actuellement l'objet d'un réexamen. Tout peut être amélioré. Et pour cela, j'ai besoin de vos conseils.

Il ne peut jamais y avoir assez d'assistance technique. Le succès génère de nouvelles demandes qui doivent être satisfaites. Nous devons être capables de prévoir une augmentation régulière de l'assistance technique pour répondre aux nouveaux besoins qui résulteront sans aucun doute de Seattle. J'espère que vous, Ministres et Ambassadeurs, appuierez ma requête visant à ce que notre assistance technique croissante, actuellement largement financée par les fonds d'affectation spéciale, soit à l'avenir financée sur notre budget ordinaire.

Les Ministres et Ambassadeurs des pays en développement ont estimé que la «modernisation» du traitement spécial et différencié était une priorité pour Seattle. Je voudrais remercier Rubens Ricupero et son équipe pour les travaux qu'ils ont menés à bien dans ce domaine. Nous devons travailler ensemble à comprendre quels types de conditions spéciales sont susceptibles d'être les plus efficaces pour garantir que les pays en développement seront à même d'appliquer les accords négociés et d'en tirer pleinement avantage – ce que certains ont appelé l'espace nécessaire – pour mettre en œuvre des stratégies de développement axées sur le marché.

Le défi de Seattle

Le processus de Seattle est un défi pour nous tous. En tant que Secrétariat, nous devons nous assurer que les préparatifs sont menés à bonne fin, c'est-à-dire d'une manière complète qui reflète convenablement les intérêts de tous. Le défi, pour les gouvernements, consiste à identifier ces intérêts et cela, clairement et rapidement. Nous mettrons tout en œuvre pour que vous soyez informés des paramètres des négociations et que vous receviez les meilleurs conseils possibles lorsque vous le demandez.

Pourtant, vous le savez aussi bien que moi, le succès de Seattle ne sera pas le fruit des travaux d'un Secrétariat. Nous savons que les gouvernements sont mieux préparés pour ces négociations que pour tous les cycles précédents. Nous savons aussi que les enjeux sont plus grands que jamais. Avant de conclure, nous devrions peut-être nous rappeler pourquoi nous sommes ici. Le commerce n'est pas une fin en soi, mais c'est un moyen d'y parvenir. Le commerce relèvera les niveaux de vie lorsque le système garantira l'égalité des chances. De là découleront les améliorations. Et je n'ai pas besoin de vous le dire parce que vous m'avez dit vous-mêmes qu'en dépit de tous vos efforts, plus de 3 milliards de personnes vivent avec moins de 2 dollars EU par jour. Le seul accès aux marchés ne suffira pas; il doit aller de pair avec les capitaux, la formation, l'infrastructure et la bonne gestion des affaires publiques. La tyrannie et le passé pèsent lourdement sur les ressources et les possibilités de nombreux gouvernements. Un récent rapport de la CNUCED mentionnait le cas d'un pays où le remboursement de la dette représente neuf fois les dépenses en matière de santé – et cela en pleine épidémie de SIDA. La cohérence est un cliché. Toutefois, les clichés sont normalement des vérités. Je veux contribuer à faire en sorte que cette vérité se traduise en actions. Cette réunion du G77 est donc une étape importante qui nous rapproche du résultat bien équilibré que j'espère personnellement, et dont nos peuples ont besoin et qu'ils souhaitent et méritent. Je suis et demeurerai à votre service et ferai de mon mieux pour façonner l'OMC – qui n'est qu'un membre de la famille multilatérale des organisations – pour qu'elle aide à faire du siècle prochain un siècle de persuasion, contrairement au siècle qui s'achève, lequel a été bien trop souvent un siècle de coercition. □

Ouverture du douzième stage de politique commerciale de l'OMC à Genève

Le douzième stage de politique commerciale de l'OMC s'est ouvert le 20 septembre à l'intention de 26 fonctionnaires de pays en développement. Ce stage, en anglais, a commencé le 20 septembre et se terminera le 10 décembre 1999.

Les stages de formation visent à amener les participants à approfondir leurs connaissances sur les questions de politique commerciale, le fonctionnement du système commercial multilatéral et les travaux de l'Organisation mondiale du commerce. Ils portent aussi sur les dispositions des accords issus des négociations commerciales multilatérales du Cycle d'Uruguay ainsi que sur les droits et obligations des Membres de l'OMC. Présentés en anglais deux fois par an et en espagnol et en français tous les deux ans, ils s'adressent à des fonctionnaires de pays en développement, de pays moins avancés et de pays en transition Membres ou non de l'OMC.

Les stages ont une orientation pratique et sont destinés à aider les participants, qui ont déjà des responsabilités dans la formulation et la conduite de la politique de commerce extérieur au sein de leurs propres administrations, à s'acquitter plus efficacement de leurs fonctions, et à encourager une participation plus active et plus efficace de leur pays au système commercial multilatéral. Outre une série de conférences sur les règles de l'OMC, le programme comprend la participation à des séminaires et à des discussions de groupe, un atelier sur les techniques de négociation et des simulations sur la con-

duite des négociations commerciales et le règlement des différends. Les participants assistent aussi à des réunions officielles. Pendant le stage, les participants effectuent un voyage d'étude à l'étranger d'une semaine ainsi qu'un autre plus court en Suisse, comprenant des visites à des institutions et à des entreprises liées au commerce extérieur. La Norvège sera le pays d'accueil du voyage d'étude à l'étranger organisé à l'intention des participants au douzième stage. Outre des fonctionnaires du Secrétariat à l'OMC, de nombreux conférenciers, notamment des hauts fonctionnaires de délégations gouvernementales et d'organisations internationales ainsi que des universitaires sont invités à prendre la parole devant les participants. L'an 2000 marquera le 45^{ème} anniversaire des stages de formation du GATT/de l'OMC. Depuis 1955, le GATT/l'OMC a organisé 94 stages de formation ordinaires à l'intention de plus de 1 800 fonctionnaires de plus de 160 pays et plus de dix organisations régionales. En outre, 212 hauts fonctionnaires chargés des questions commerciales de pays d'Europe centrale et orientale et d'Asie centrale ont participé aux neuf stages spéciaux organisés par le GATT/l'OMC depuis 1991, avec l'appui financier du gouvernement suisse, et 100 hauts fonctionnaires du Bélarus, de la Fédération de Russie, de la Géorgie, du Kazakhstan, de la République kirghize et de l'Ukraine ont participé aux quatre stages spéciaux du GATT/de l'OMC financés par les États-Unis en 1994, 1995, 1996 et 1997. □

La Norvège renforce le fonds d'affectation spéciale pour les PMA

Le gouvernement norvégien a récemment versé 2 millions de couronnes norvégiennes (environ 400 000 francs suisses) au Fonds global d'affectation spéciale de l'OMC afin qu'ils soient utilisés en faveur des pays les moins avancés. Ce Fonds, établi en juillet 1999, est approvisionné par des contributions extrabudgétaires des Membres de l'OMC en vue de financer les activités de coopération technique de l'OMC.

«Je remercie la Norvège pour sa contribution généreuse au Fonds», a déclaré M. Mike Moore, Directeur général de l'OMC. «Depuis la création de l'OMC, les besoins d'assistance technique se sont considérablement accrus et nous faisons de notre mieux pour les satisfaire, seuls ou en collaboration avec d'autres organisations internationales. Nous devons être en mesure de prévoir une augmentation régulière de l'assistance technique pour répondre aux nouveaux besoins qui résulteront sans aucun doute de la Conférence ministérielle de l'OMC qui se déroulera à Seattle à la fin de l'année.

La part du budget ordinaire de l'OMC consacrée à l'assistance technique, qui s'élève à 741 000 francs suisses, est insuffisante pour parer à tous les besoins des pays en développement, des pays les moins avancés et des économies en transition, et leur donner ainsi la possibilité de participer plus pleinement au système commercial. Au cours des années passées, ces fonds ont été largement complétés par les contributions généreuses qu'ont faites des pays comme la Norvège en vue de financer d'importants programmes de développement.» □



Séminaire de Beijing: le Ministère du commerce extérieur et de la coopération économique de la Chine a organisé un séminaire national sur une simulation de négociations commerciales, les 13 et 17 septembre. Ci-dessus, les participants au séminaire: M. He Ning, Directeur général adjoint du Ministère du commerce extérieur et de la coopération économique de la Chine, Prof. Guohua Pan de l'Université de Pékin, M. Raymond Krommenacker de la Division de la coopération technique de l'OMC et M. Alexandre Liontas, consultant auprès de l'OMC.

FOCUS OMC

Bulletin d'information publié par la Division de l'information et des relations avec les médias de l'OMC.

Centre William Rappard, 154, rue de Lausanne, 1211 Genève 21, Suisse, Tél.: 739 5111, Fax: 739 5458, Site Web: <http://www.wto.org>

ISSN 0256-0119

